

Stratégie



Philanthropie et développement

État des lieux et stratégie de partenariat

Cette stratégie est le résultat d'une large consultation ayant rassemblé principalement :

- la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM), ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE),
- la direction générale des affaires politiques et de sécurité (DGP), MEAE,
- le Centre de crise et de soutien (CDCS), MEAE,
- la direction générale du Trésor (DG Trésor), ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance,
- le Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale (HCESSIS), ministère de la Transition écologique et solidaire,
- l'Agence française de développement (AFD),
- l'Institut de recherche pour le développement (IRD),
- Expertise France,
- le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD),
- France Volontaires,
- l'Institut français.

Réalisation :

MEAE/DGM : Manon Gavalda, Capucine Dupont, Claire Brodin

Remerciements

La sous-direction du développement tient ici à remercier Charles Sellen, expert en philanthropie internationale, Fulbright NGO Leader, pour son appui et la qualité de ses contributions tout au long de ce travail d'analyse. Elle tient également à remercier les différents acteurs publics, privés et philanthropiques, rencontrés depuis le début de la réflexion, pour leur disponibilité et leur contribution :

Rodrigo Villar, expert de la philanthropie sud-américaine ; Diane Abel (ADMICAL) ; Jette Altmann, Gideon Kletzka et Valérie Peters (Agence allemande de coopération internationale [GIZ]) ; Isabelle Piette et Gerry Salole (*European Foundation Center* [EFC]) ; Anne Fleury et Francis Charhon (Centre français des fonds et fondations [CFF]) ; Laura Lohéac (Collège de France) ; Émilie Jarrett (Commission européenne) ; David Bruchon (École pratique des hautes études) ; Bénédicte Bonnet et Frédéric Corbasson (Essilor International) ; Sophie Faujour (*European Venture Philanthropy Association* [EVPA]) ; Stéphane Couchoux (Fidal) ; Marie-Stéphane Maradeix (Fondation Carasso) ; Jean-Marie Destrée (Fondation Caritas France) ; Miren Bengoa (Fondation Chanel) ; Matthieu Calame (Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme) ; Guy de la Martinière (Fondation Cibiell-Lannelongue) ; Mai-Anh Tran (*Ford Foundation*) ; Laurence de Nervaux et Ombeline Eloy (Fondation de France) ; Philippe Guichandut (Fondation Grameen Crédit Agricole) ; Dorothée Merville (Fondation Hippocrène) ; Florian du Boys (Fondation Impala) ; Frédérique Allard (Fondation Lama) ; Romain Le Chéquer (Fondation Pierre Bellon) ; Ludwig Forrest (Fondation Roi Baudouin) ; Valérie Faillat (Fondation Sanofi Espoir) ; Thomas Delpech et Yassir Fichtali (Fondation UP) ; Thomas Brunotte (Fondation Volkswagen) ; Marie Mitterrand (Fondation Yara LNC) ; Jean-Claude Bourdais (Fonds Bourdais) ; Dorothée van der Cruyssen et Lena Touchard (Groupe Bolloré) ; Laurent Sauveur (Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme) ; Xavier Darcos et David Teillet (Institut de France) ; Katharina Peter (*Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung* [BMZ]) ; Ewelina Oblacewicz (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]) ; Croisine Martin-Roland et Camille Marc (Philanthro-Lab) ; Tessa Berthon (Un Esprit de Famille) ; Fabrice Jaumont (Université de New York [NYU/FMSH]) ; Bhekinkosi Moyo (Université du Witwatersrand) ; Karen Weisblatt (Weisblatt & Associés) ; Benjamin Bellegry (*Worldwide Initiatives for Grantmaker Support* [WINGS]).

Le présent document est disponible en ligne sur le site France Diplomatie :

www.diplomatie.gouv.fr/

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Stratégie

Philanthropie et développement

État des lieux et stratégie de partenariat

Table des matières

Introduction	7
Chapitre 1 État des lieux de l'engagement philanthropique pour le développement	9
1.1 Panorama des pratiques philanthropiques	9
1.2 Priorités géographiques et sectorielles de la philanthropie pour le développement	19
Chapitre 2 La France et les fondations : une complémentarité d'action en faveur du développement	21
2.1 La place actuelle du secteur philanthropique dans la politique de développement française	21
2.2 Les fondations : souplesse d'action et innovation au service du développement	22
2.3 Des partenariats nécessaires pour accroître l'impact de la solidarité internationale	29
Chapitre 3 Orientations stratégiques	32
3.1 Institutionnaliser les relations entre le MEAE et les structures philanthropiques françaises	32
3.2 Favoriser et promouvoir l'action de la philanthropie française et francophone sur la scène internationale	33
3.3 Encourager la coopération entre le MEAE et les fondations au niveau local	35
3.4 Développer la coopération avec les acteurs de la philanthropie africaine	35
3.5 Renforcer le dialogue et les moyens d'action avec les structures philanthropiques européennes et internationales	36
Annexe 1 : Cadre de redevabilité – Indicateurs de suivi de la stratégie	38
Annexe 2 : Les grands réseaux philanthropiques mondiaux et européens	42
Annexe 3 : Les fondations et fonds français : définition et diversité	45
Sigles et abréviations	50
Bibliographie	53

Introduction

En 2015, les accords internationaux du développement, qu'ils portent sur le financement (Programme d'action d'Addis-Abeba), sur les objectifs de développement durable (ODD) (Programme de développement durable à l'horizon 2030) ou encore sur le climat (Accord de Paris), ont mis l'accent sur le besoin d'une meilleure collaboration entre les acteurs, privés et publics notamment, pour renforcer davantage les effets de levier réciproques et répondre ainsi aux grands défis de notre siècle.

Cette nouvelle approche, qui reconnaît l'interdépendance des enjeux et des acteurs, s'est traduite par une modification croissante de l'architecture de l'aide internationale, qui donne davantage de place aux acteurs non étatiques, au-delà des traditionnels secteurs privés ou de la société civile. En témoigne le lancement au *One Planet Summit* de la *task force* philanthropique pour le climat, fortement portée par la philanthropie américaine, au moment même où le gouvernement américain se retirait de l'Accord de Paris.

Par leurs pratiques pérennes et innovantes, les fondations sont devenues des acteurs incontournables dans les domaines de la coopération internationale et du développement. Elles répondent aux ODD et, conformément à l'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs », elles offrent de réelles perspectives d'accompagnement des politiques de développement.

Les fondations sont en effet dotées de moyens financiers parfois significatifs et sont motivées par des objectifs qui convergent souvent avec ceux des bailleurs traditionnels. Leur expertise sectorielle ou géographique, leurs approches innovantes dans des domaines ciblés et leur ancrage dans les territoires sont autant de paramètres qui contribuent à leur influence croissante sur la scène internationale. Toutefois, il existe de grandes disparités géographiques dans l'action des acteurs philanthropiques, et les fondations françaises sont encore peu actives sur la scène internationale par rapport notamment aux fondations anglosaxonnes, en particulier en ce qui concerne le développement.

L'émergence dans le paysage de l'aide au développement de ces acteurs philanthropiques constitue un enjeu majeur pour la France et offre de réelles opportunités d'action et

de partenariat. En effet, la conjonction de l'aide publique au développement (APD) et des ressources financières privées des fondations françaises permettrait de créer un effet levier considérable et, de fait, contribuerait significativement à la mise en œuvre des ODD, alors qu'il ne reste que dix ans avant l'échéance de 2030.

Dès 2016, la stratégie « Innover ensemble » de promotion des nouveaux modèles de l'économie sociale et inclusive à l'international, portée par le MEAE, a mis en avant le rôle des fondations dans le financement du développement en tant qu'acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) (Proposition 2).

Le 8 février 2018, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a invité, dans ses conclusions, le gouvernement français à renforcer ses partenariats avec les fondations, en relation avec les priorités géographiques et sectorielles de la politique française de coopération internationale et de développement, pour contribuer à la mise en œuvre des ODD (Point 24.4)¹.

Le 14 septembre 2018, en partenariat avec l'OCDE et le CFF, le MEAE a réuni les acteurs français de la philanthropie pour commencer à réfléchir à ce thème de la philanthropie au service du développement et du rôle des fondations françaises.

Depuis 2019, une série de consultations a été menée avec les acteurs philanthropiques qui agissent à l'international. La quantité et la diversité des acteurs consultés a permis de prendre en compte la pluralité des approches philanthropiques et des enjeux liés au financement du développement par ces acteurs, qui varient en fonction du pays d'origine et de la nature des structures philanthropiques.

Cette stratégie vise à répondre à cet engagement et s'attache à dresser un panorama du rôle de la philanthropie dans le financement du développement à l'échelle globale et à analyser les complémentarités d'action entre les acteurs philanthropiques et ce ministère, afin de proposer des axes stratégiques opérationnels pour renforcer la coordination avec ces acteurs dans le cadre de la politique française de développement.

1. https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/releve_de_conclusions_du_comite_interministeriel_de_cooperation_internationale_et_du_developpement_-_08.02.2018_cle4ea6e2-2.pdf

Elle s'inscrit également dans la dynamique de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui renforcera la dimension partenariale dans la politique de développement de la France et placera les acteurs français engagés dans la solidarité internationale (entreprises, fondations, société civile, etc.) au centre de cette politique.

Michel Miraillet

Directeur général de la mondialisation,
de la culture, de l'enseignement
et du développement international

Chapitre 1

État des lieux de l'engagement philanthropique pour le développement

Philanthropie signifie « amour de l'humanité » en grec ancien. Ce terme peut faire l'objet de multiples définitions et interprétations. Nous retiendrons qu'il s'agit de l'ensemble des actions émanant d'acteurs privés et provenant de ressources propres, qui contribuent à l'intérêt général. Ces actions sont mises en œuvre fréquemment par le biais de fonds ou de fondations. Cet état des lieux dresse un panorama des pratiques philanthropiques aux niveaux international, européen et français. Il présente également les principales géographies et les secteurs majeurs qui bénéficient des apports philanthropiques en faveur du développement.

1.1 Panorama des pratiques philanthropiques

Si chaque région du monde possède sa propre tradition philanthropique, cette pratique est en expansion à l'échelle mondiale, conduisant le secteur à se structurer et à se professionnaliser. Les fondations, qui interviennent encore largement sur leur territoire national, sont ainsi amenées à s'engager de plus en plus à l'international.

1.1.1 La philanthropie à travers le monde : une pratique en expansion

La philanthropie sur le continent américain

La philanthropie aux États-Unis d'Amérique²

Aux États-Unis, la philanthropie est aujourd'hui très vigoureuse, comme en attestent les montants de la générosité privée, chaque année plus importants, l'innovation permanente des acteurs et le vif débat d'idées sur la place publique. Cependant, la légitimité de ce secteur est actuellement contestée du fait de l'ampleur des inégalités sociales et économiques, qui continuent de s'accroître tandis que les philanthropes ne parviennent ni à les éviter ni à les résorber.

En dépit de cette situation contrastée, ce pays demeure incontestablement la patrie de la philanthropie contemporaine et le laboratoire où s'élaborent les tendances philanthropiques de demain. La générosité privée aux États-Unis a atteint, en 2019, le montant record de 450 milliards de dollars (Md\$)³. Cela représente soixante fois le montant de l'agrégat des dons privés en France, qui s'élève à 7,5 milliards d'euros (Md€)⁴.

Des citoyens américains en moyenne très généreux

Les dons des particuliers représentent 78 % de cette manne (dont 9 % de legs), ceux des fondations privées représentent 17 % et ceux des entreprises 5 %.

2. Contribution de Charles Sellen, expert en philanthropie internationale, Fulbright NGO Leader, dont le point de vue n'engage pas le MEAE.

3. Giving USA 2020 (<https://givingusa.org/giving-usa-2020-charitable-giving-showed-solid-growth-climbing-to-449-64-billion-in-2019-one-of-the-highest-years-for-giving-on-record/>)

4. Fondation de France (2018), *Panorama national des générosités*, Observatoire de la Philanthropie (https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/observatoire_panorama_generosites.pdf)

De cette ventilation, on peut tirer deux grands enseignements :

- Premièrement, sachant que les fondations américaines sont le plus souvent créées par des individus ou des familles⁵, les dons des particuliers représentent la quasi-totalité (78 % + 17 % = 95 %) de la générosité privée. Les entreprises mécènes représentent une part résiduelle de cette générosité. Ce constat est à relier au contexte socioculturel du pays où il est admis que l'individu puisse s'enrichir par son activité économique avec, en retour, l'obligation morale de rendre à la société (« *give back* ») les opportunités qu'il a reçues. Les chefs d'entreprise donnent ainsi le plus souvent « à titre personnel », à partir de leurs propres revenus ou patrimoine, et recourent relativement peu au mécénat d'entreprise qui est perçu, dans une certaine mesure, comme l'utilisation de la richesse de l'actionnaire.
- Deuxièmement, toutes les classes sociales – favorisées, moyennes ou populaires – pratiquent abondamment la générosité au quotidien. La philanthropie américaine est un phénomène socialement universel et localement ancré (« *grassroots* »). Sont souvent retenues les munificences⁶ fortement médiatisées de grandes fortunes (la « méga-philanthropie »), mais ces libéralités représentent seulement la partie émergée d'un iceberg plus massif, qui irrigue l'ensemble du corps social

(Zunz, 2012). Il est vrai que depuis la crise des *subprimes* et l'explosion des inégalités, la philanthropie est régulièrement critiquée comme étant l'apanage des ultrariches, dont la puissance financière, concentrée entre très peu de mains, influence significativement les orientations stratégiques des associations récipiendaires. Certains observateurs considèrent que l'activité philanthropique tend à absoudre les élites de leurs responsabilités dans l'alimentation (voire la genèse) des maux sociaux, qu'elles cherchent ainsi à résoudre à la marge au lieu d'en modifier la cause (Giridharadas, 2018). D'autres estiment désormais que le « biais ploutocratique » est devenu excessif et que la démocratie s'en trouve globalement fragilisée, dans la mesure où les avantages fiscaux octroyés aux grands mécènes ne sont pas compensés par une redevabilité suffisante de leur part envers les citoyens (Reich, 2018).

Culture collective et incitation fiscale

La philanthropie semble culturellement plus répandue outre-Atlantique. Ainsi, 53 % des Américains déclaraient donner en 2016⁷ (tandis que seulement 15 % des foyers fiscaux français déclarent un don à l'administration fiscale – Fondation de France, 2018). Le taux de ménages donateurs demeure donc nettement plus faible en France, alors même que l'incitation fiscale y est l'une des plus

ENCADRÉ 1

Fabrice Jaumont (2018), *Partenaires inégaux. Fondations américaines et universités en Afrique*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme – Résumé

Les fondations américaines pèsent de plus en plus dans le secteur universitaire africain. Elles investissent dans l'enseignement supérieur du continent par des campagnes de dons, avec pour objectif de forger la « prochaine génération de *leaders* », dans une logique d'influence culturelle.

Parmi les grands donateurs, on retrouve les fondations Carnegie, Ford, *Bill & Melinda Gates Foundation* (BMGF), Andrew W. Mellon, Atlantic Philanthropies et Rockefeller. Leurs dons sont dirigés principalement vers les pays du Commonwealth, notamment l'Afrique du Sud, le Nigéria et l'Ouganda. Une seule université francophone bénéficie de la philanthropie américaine : l'université Cheikh-Anta-Diop au Sénégal.

En élargissant leur portée et leur expertise à l'enseignement supérieur africain, ces fondations ont affirmé leur rôle

dans la construction des sociétés de la connaissance à l'échelle d'un continent, par leur soutien à des institutions académiques, des centres de recherche, des réseaux universitaires et des médias spécialisés. Ce positionnement stratégique leur permet également d'étendre leur propre vision de la production de connaissances au reste de l'Afrique. Les domaines d'intérêt de ces fondations pour le secteur universitaire africain se sont montrés variés. Par exemple, la *Ford Foundation* cherche à faire progresser l'accès à l'enseignement supérieur, tandis que la *Rockefeller Foundation* s'intéresse à l'environnement et au climat, la Carnegie aux bibliothèques, la MacArthur aux droits humains, la Mellon aux humanités.

Si cet intérêt des fondations a permis de mettre un coup de projecteur sur l'importance du secteur universitaire africain dans le développement économique du continent auprès des bailleurs, il place également l'Afrique sous domination intellectuelle et linguistique anglophone : la principale langue d'enseignement de plus de 90 % des établissements d'enseignement supérieur ayant reçu des dons des fondations américaines est l'anglais. L'influence des fondations américaines en Afrique renforce ainsi la domination de l'anglais comme *lingua franca* du développement du continent.

5. Dans le paysage des fondations américaines, moins de 1/10^e des dépenses proviennent de fondations d'entreprises (« *corporate foundations* ») d'après le *Foundation Center*.

6. Munificence : grandeur dans la générosité

7. *Giving USA 2020* précité

avantageuses au monde. En effet, en France, il est possible de déduire le don de l'impôt dû, tandis qu'aux États-Unis, le don est déduit de l'assiette, l'exonération fiscale devenant alors attractive pour des dons très importants. L'explication de la vigueur de la philanthropie américaine ne semble donc pas provenir principalement d'une incitation fiscale, mais d'une culture civique partagée dans toutes les strates de la société.

Des fondations nombreuses et richement dotées

On compte plus de 86 200 fondations privées, qui détiennent collectivement 860 Md\$ d'actifs et décaissent annuellement près de 63 Md\$. La concentration est assez forte, puisque les 50 plus grandes fondations représentent 31 % des actifs et 32 % des subventions octroyées annuellement⁸.

À l'instar de leurs « aînées », la *Carnegie Corporation of New York* (créée en 1911) et la *Rockefeller Foundation* (créée en 1913), les fondations américaines se projettent à l'international depuis plus d'un siècle. Elles tendent à véhiculer les valeurs de l'universalisme américain (Tournès, 2007) et à promouvoir leur projet de société autour du triptyque démocratie, libre-échange, paix (Tournès, 2010). Après un pic historique en 2008 (6,3 Md\$), le volume de leurs financements internationaux s'est établi depuis 2010 entre 4 et 5 Md\$ annuels. Les deux tiers sont attribués à des organismes situés aux États-Unis, qui œuvrent à l'international. Un tiers des fonds est alloué à des bénéficiaires étrangers, situés physiquement hors du territoire américain, mais qui se trouvent souvent au Nord (organisations internationales, universités, *think tanks*, organisations non gouvernementales [ONG], etc.). Il n'est pas aisé de mesurer précisément la part de cette manne qui bénéficie directement à des organismes ou à des projets situés dans les pays du Sud. Toutefois, on peut présumer que cette « puissance de feu » constitue pour les États-Unis un formidable instrument de « *soft power* » à travers le monde (Lafont Rapnouil, 2008).

La philanthropie en Amérique latine⁹

L'essor de la philanthropie institutionnelle est un phénomène récent en Amérique latine. Bien que nombre de fondations aient été créées dans la région au cours du XX^e siècle, elles n'ont commencé à prendre un réel essor que récemment. Plus de la moitié d'entre elles (54 %) ont ouvert leurs portes depuis l'an 2000, et un tiers des fondations de la région (34 %) ont été créées entre 2000 et 2009.

Prédominance des entreprises dans la philanthropie institutionnelle

L'Amérique latine est la seule région du monde dans laquelle les fondations d'entreprise représentent la majeure partie des fondations (50 %, contre 29 % de

fondations indépendantes et 20 % de fondations familiales). Si le Chili et le Pérou font figure d'exception, avec une majorité de fondations familiales au Chili et de fondations indépendantes au Pérou, les fondations d'entreprise dominent le paysage en Argentine, au Brésil, en Colombie et au Mexique. Quant aux fondations communautaires, elles sont très minoritaires dans la région : seul le Mexique en compte un nombre relativement élevé.

Par ailleurs, les entreprises représentent la principale source de revenus des fondations : 48 % d'entre elles sont financées principalement par des entreprises, alors qu'elles ne sont que 17 % à être financées en majorité par des familles et des personnes privées et 10 % par des fonds patrimoniaux.

Importance de l'enseignement

L'enseignement à ses différents niveaux (primaire, secondaire et supérieur) est le domaine qui reçoit le plus de soutien des fondations de la région. Le domaine du bien-être et du développement social, qui touche à la pauvreté, au logement, au développement communautaire, aux services sociaux et à la prévention des catastrophes, arrive en deuxième position. Enfin, les sujets liés à la création de revenus et aux projets productifs occupent la troisième place, et l'art et la culture la quatrième.

Place prépondérante des fondations « mixtes » et faible poids des dons

À la différence des États-Unis, où les fondations fournissent essentiellement des subventions, une catégorie de fondations combinant dons et programmes propres prédomine en Amérique latine : il s'agit des fondations « mixtes » ou « hybrides ». Elles représentent 76 % du total, tandis que 14 % des fondations se cantonnent au rôle d'opérateur et 10 % au rôle de bailleur.

Si l'on analyse le budget des fondations mixtes, on constate qu'elles allouent quatre fois plus de ressources à la mise en œuvre de leurs programmes qu'aux dons à des tiers, ce qui explique pourquoi il y a si peu de ressources philanthropiques nationales pour les organisations de la société civile dans la région.

Fortes pratiques collaboratives

La collaboration des fondations philanthropiques entre elles et avec l'État est assez fréquente.

Près de 83 % des fondations d'Amérique latine déclarent collaborer avec d'autres fondations, pourcentage bien plus élevé qu'ailleurs dans le monde (42 %). Elles sont également 70 % à collaborer avec le gouvernement, beaucoup plus que dans le reste du monde (21 %).

8. *Foundation Center*, données pour 2015, <http://data.foundationcenter.org/>

9. Cette partie s'appuie sur les ouvrages de Villar R. (2016) et (2019).

Transparence limitée

Le nombre de fondations qui communiquent sur leurs résultats, les enseignements tirés et les ressources utilisées est faible dans la région : un peu plus d'un tiers des fondations ne publient pas de rapport d'activité ou de gestion, et les deux tiers ne publient pas leurs états financiers audités.

Un réseau d'institutions philanthropiques

L'association de fondations la plus ancienne de la région est le *Centro mexicano para la filantropía* (Cemefi), qui existe depuis 1988. Le *Grupo de Institutos Fundações e Empresas* (GIFE) brésilien et le *Grupo de fundaciones y empresas* (GDFE) argentin ont été créés en 1995. La création de l'*Asociación de Fundaciones Familiares y Empresariales* (AFE) colombienne n'est intervenue que plusieurs années après, en 2008. Parallèlement aux associations, quelques centres de recherche qui s'intéressent principalement à la philanthropie ont été mis en place, comme le *Centro de Investigación y Estudios sobre Sociedad Civil* (CIESC) au Mexique et le *Centro de Filantropía e Inversiones Sociales* (CEFIS) de l'Université Adolfo Ibáñez au Chili. De la même façon, il existe des organismes qui promeuvent la philanthropie, comme l'*Instituto para o Desenvolvimento do Investimento Social* (IDIS) au Brésil, l'organisation *Alternativas y Capacidades* au Mexique et un nombre croissant de réseaux et d'associations régionales et nationales qui soutiennent des groupes particuliers ou des sujets spécifiques, tels que RedEAmérica (développement de base) ou Reduca (éducation).

La philanthropie en Asie¹⁰

Moteur de la croissance économique globale depuis bientôt un quart de siècle, l'Asie semble aujourd'hui se destiner à devenir un centre majeur de l'écosystème philanthropique.

Cette région concentre désormais les plus grandes fortunes au monde : un tiers des 2 208 milliardaires recensés par Forbes en 2018. Elle accueille aussi le plus grand nombre de « personnes à valeur nette élevée » (HNWI)¹¹ et la richesse accumulée au cours de la période 2000-2015 a crû deux fois plus vite dans cette région que dans le reste du monde (+263 % contre +130 %). Cependant, les inégalités y demeurent immenses : en 2016, 1,2 milliard de personnes y vivaient encore sous le seuil de pauvreté de 3 dollars américains par jour (Banque asiatique de développement, 2016).

Une étude réalisée en 2017 pour l'AFD montre qu'en Chine et en Birmanie, les fondations possèdent une dominante

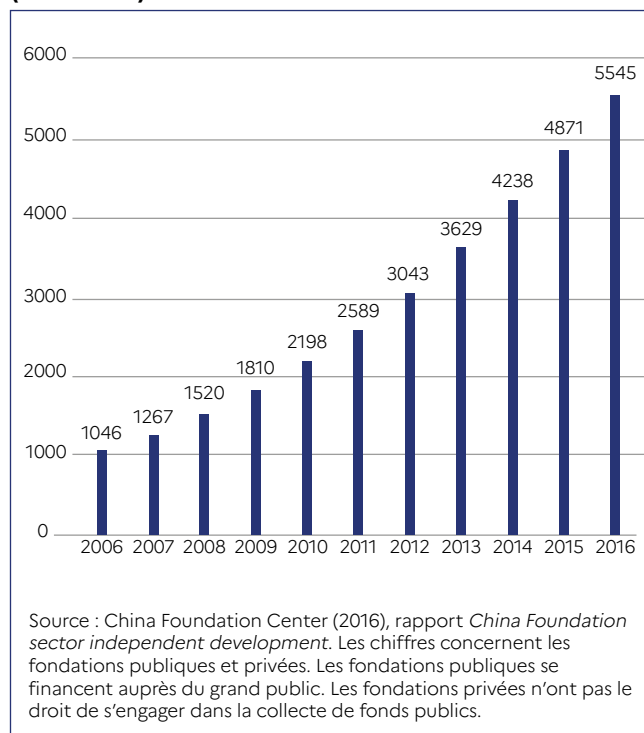
opérationnelle, essentiellement dans un cadre domestique, tandis qu'à Singapour et à Hong Kong, elles sont davantage distributrices et s'aventurent hors de leurs frontières, dans un rayon d'action régional (TAN, LAM, 2017). Singapour est un carrefour pour la philanthropie asiatique, non seulement par la présence importante de capitaux en provenance de toute l'Asie, mais aussi par un dynamisme de la recherche-action sur ces thématiques.

De manière générale, on retrouve en Asie une forte influence des spiritualités sur la pratique de la philanthropie, qui s'inscrit tantôt dans les traditions bouddhiste, confucéenne, hindouiste ou musulmane. Partout, elle s'exprime d'abord dans une dimension familiale, la famille étant la structure de base des sociétés asiatiques. L'enseignement est de loin la première cause bénéficiaire des générosités privées. Elle est perçue comme un vecteur d'élévation sociale pour les individus et de progrès pour l'ensemble de la société.

Une philanthropie chinoise en expansion

Alors que la philanthropie privée est florissante en Chine, la réponse des donateurs chinois à la crise du coronavirus illustre la manière dont cette générosité commence à s'étendre bien au-delà des frontières du pays.

Évolution du nombre de fondations chinoises (2006-2016)



10. Contribution de Charles Sellen, expert en philanthropie internationale, Fulbright NGO Leader, dont le point de vue n'engage pas le MEAE.

11. Personnes fortunées disposant d'un patrimoine d'investissements d'au moins 1 M\$ (hors résidence principale).

La Chine a une très ancienne tradition de générosité remontant à plus de trois millénaires, qui trouve ses fondements en partie dans la pensée confucéenne et bouddhiste. La philanthropie – entendue comme « générosité volontaire privée en faveur du bien public » – y a souvent été pratiquée dans la discrétion, voire l’anonymat. Les premières fondations privées ont émergé dans les années 1980-1990, alors qu’une croissance fulgurante a suivi l’ouverture à l’économie de marché, marquant aussi la montée des inégalités. Les fondations chinoises ont foisonné à partir des années 2000 : le *China Foundation Center* dénombrait 5 545 fondations (créées par des particuliers fortunés ou recourant à une collecte publique annuelle) fin 2016, un chiffre qui a plus que quadruplé (+430 %) en une décennie depuis 2006. Leur nombre aurait ensuite crû à 6 322 fondations en 2017 et à 7 048 fondations en 2018. En 2014, leurs dons totaux s’élevaient à 102 milliards de yuans (16,7 Md\$).

La démarche philanthropique en Chine reste toutefois essentiellement une affaire individuelle. Durant la décennie 2005-2015, le produit intérieur brut (PIB) par habitant a quintuplé de 1 740 à 7 925 dollars américains, et une classe moyenne a émergé. Le nombre de HNWI y a par ailleurs décuplé en dix ans. La multiplication des philanthropes chinois semble donc liée directement au rythme d’apparition de grandes fortunes.

La combinaison de ces facteurs confère à la Chine un potentiel philanthropique considérable. Si les grandes masses de la philanthropie chinoise sont pour l’instant contenues à l’intérieur des frontières nationales, tous les ingrédients sont désormais réunis pour qu’elle se projette de manière exponentielle à l’international. Avec la crise du coronavirus, nous assistons au premier exemple de la philanthropie chinoise qui s’internationalise, ce qui marque un tournant décisif dans l’histoire de la philanthropie du pays. Parmi les dons les plus notables, ceux du milliardaire Jack Ma, qui a fait don de masques et de kits de test à des pays de tous les continents, notamment aux 54 États africains, à travers la fondation éponyme et via son entreprise d’e-commerce Alibaba.

La philanthropie est désormais un élément à part entière du *soft power* chinois et contribue à véhiculer l’influence du pays sur la scène internationale. À l’avenir, cette ascension de la philanthropie chinoise au niveau mondial entraînera probablement une redistribution des cartes au sein de l’écosystème philanthropique international, traditionnellement sous forte influence occidentale.

La philanthropie dans le monde arabe¹²

Dans le monde arabe, la philanthropie est très intimement liée aux valeurs religieuses, à tel point qu’il est difficile de la concevoir en dehors de ce référentiel, qu’il s’agisse de

l’islam ou du christianisme des Églises d’Orient. On y distingue la générosité, dont la pratique est « moralement obligatoire » en vertu des préceptes pieux (la *Zakât* ou « aumône », qui est l’un des cinq piliers de l’islam, dont l’équivalent est l’*Ushour* ou « dîme » chez les chrétiens), de la philanthropie facultative, laissée à la libre appréciation de chacun et allant au-delà du don d’argent (la *Sadaqa*).

Un trait saillant dans cette région est la fragilité relative des organisations de la société civile, dans la mesure où la préférence est donnée à une pratique informelle de la générosité par rapport à une logique institutionnelle. Le déficit de données quantitatives fiables pour mesurer le dynamisme du secteur est dû en partie à cette absence de formalisme, mais aussi à une réticence des autorités locales envers les enquêtes socio-économiques sur des sujets aussi sensibles que la circulation de capitaux privés (El Daly & Khalil, 2017). Le fort prisme religieux ajoute également à cette grande discrétion, voire à ce secret, dans l’acte de don qui s’accomplit le plus souvent sans ostentation.

Les donateurs n’établissent pas forcément de lien entre philanthropie et développement (entendu comme « la mise en œuvre de projets ciblant les problématiques sociales », El Daly, 2010). Au contraire, la philanthropie est quasi systématiquement perçue et vécue comme un synonyme de charité. Cela explique que la majorité des dons soient orientés vers un soulagement des besoins immédiats des individus les plus pauvres. Peu d’initiatives tentent de s’attaquer aux causes profondes des défis sociaux, dans une optique d’ingénierie sociale. Toutefois, cette situation semble évoluer sous l’influence des grands philanthropes internationaux.

La pratique de la philanthropie est donc culturellement très répandue dans le monde arabe (Hartnell, 2018), mais elle s’exprime davantage par une générosité interpersonnelle, immédiate et de proximité, plutôt que via des véhicules structurés (fondations, ONG), même s’il existe de nombreux fonds (*Waqf* : « donation perpétuelle »), pour certains très anciens et richement dotés.

La philanthropie en Afrique

Une culture de la solidarité

Selon l’universitaire Bhekinkosi Moyo, la philanthropie est une pratique ancestrale en Afrique, qui consiste à partager, à s’occuper des autres et à donner aux autres et entre soi ; c’est une pratique dont les fondements sont culturels et dont le message fondamental est que personne n’est complet sans les autres (Moyo, 2019 a). Il souligne également qu’aujourd’hui, chaque société africaine, sur la base de ses valeurs et de ses normes, détermine le type de philanthropie qu’elle souhaite pratiquer. Il existe ainsi de

12. Contribution de Charles Sellen, dont le point de vue n’engage pas le MEAE.

nombreuses formes de philanthropie à travers l'Afrique. Toutes visent à résoudre les défis sociétaux contemporains, notamment les niveaux élevés d'inégalité, la pauvreté et le besoin d'emplois décents. En Afrique, les notions de « don », de « partage », de « gentillesse », de « solidarité » et de « charité » sont parfois préférées au terme « philanthropie ». Cependant, aucun de ces mots ne parvient à rendre compte de la richesse du phénomène (Moyo, 2019 b).

D'après le *World Giving Report* de 2018 du *Charities Aid Foundation*, l'Afrique se classe au deuxième rang mondial pour ce qui est d'aider un inconnu. Il s'agit non seulement de don d'argent, mais aussi de temps, de biens et de services. Une définition pratique de la philanthropie en Afrique devrait alors inclure un large éventail d'actions allant des actes de simple charité aux actes qui améliorent la qualité de vie, accomplis au niveau communautaire, ainsi que les actions orientées vers le bien public, mises en œuvre par des organisations du secteur privé et à but non lucratif.

Des pratiques philanthropiques en plein essor

Face aux difficultés des États à résoudre les défis du continent, la philanthropie africaine, en plein essor, est appelée à jouer un rôle croissant dans le développement des pays. Selon le *Wealth Report 2019* publié par Knight Frank, il y aura en Afrique 29 milliardaires (en dollars américains) en 2023 (contre 23 en 2018) ; 2 450 « personnes à valeur nette très élevée » (UHNWI¹³) d'ici 2023 (contre 2 050 en 2018) ; et environ 208 713 millionnaires (en dollars américains) d'ici 2023. La plupart des UHNWI se trouvent en Afrique du Sud (661), en Égypte (283), au Nigéria (194), au Kenya (125), en Tanzanie (88), au Botswana (22), en Ouganda (22) et en Zambie (17).

Ces personnes possèdent d'énormes capacités de financement, essentielles pour le développement des pays africains, et ont besoin d'être guidées afin de donner efficacement et de soutenir les secteurs à fort potentiel (Moyo, 2019 a). Une étude réalisée par l'*African Grantmakers' Network* (AGN) en 2013, corroborée par une étude menée par la banque UBS et TrustAfrica en 2015, a en effet estimé que, globalement, les HNWI¹⁴ donnent entre 2 et 7 Md\$ par an.

En Afrique du Sud, une grande banque a également constaté qu'en 2015, 88 % des personnes qualifiées de HNWI donnaient de l'argent, des biens et du temps de bénévolat¹⁵. Cela représentait 3,6 millions d'heures, soit 4,2 Md\$ en espèces et 2,8 Md\$ en biens. D'après ces études, les individus donnent principalement par sensibilité ou intérêt pour la cause, parce qu'ils veulent

faire une différence, redonner à la société ou pour des raisons religieuses. Le milliardaire nigérian Aliko Dangote a ainsi créé en 1994 la Fondation Aliko Dangote, désormais une des plus grandes fondations d'Afrique subsaharienne, qui bénéficie d'une dotation de 1,25 M\$ et qui opère notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé en Afrique.

Cet essor reste cependant difficile à comptabiliser, car la philanthropie s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus vaste de pratiques, traditions et mécanismes culturels divers de générosité ; les incitations publiques au don étant bien souvent très limitées. Aussi, l'Afrique australe, qui se démarque par une forte tradition de dons formels, est également la région où la philanthropie est la plus dynamique, en particulier dans les pays anglophones (Afrique du Sud, Kenya, Zimbabwe, Tanzanie, mais aussi Nigéria) (Cessou, 2015). Ces dons abondent divers domaines, tels que l'entrepreneuriat, la santé, l'éducation ou encore le développement des infrastructures (Mahomed et Coleman, 2016).

La philanthropie communautaire joue également un rôle important. Celle-ci implique que les membres de la communauté travaillent ensemble en mettant en commun leurs ressources pour mieux relever les défis auxquels la communauté est confrontée à un moment donné. D'après une étude de l'*Africa Centre on Philanthropy and Social Investment* (CAPSI), il existerait deux types de philanthropie communautaire : la philanthropie horizontale, qui consiste pour les communautés à donner entre pairs, et qui se développe entre personnes rencontrant les mêmes défis économiques ; et la philanthropie verticale, selon laquelle ceux qui ont plus de ressources donnent à ceux qui en ont moins. Les fondations philanthropiques communautaires permettent de soutenir de nombreuses communautés africaines et se sont révélées être une ressource stratégique essentielle pour faciliter le développement durable et le changement au niveau local (CAPSI, 2019).

Enfin, la diaspora africaine, qui compte près de 150 millions de personnes dans le monde, est appelée à jouer un rôle majeur dans l'essor et le progrès du continent et constitue, à l'heure actuelle, la plus grande ressource et le plus grand contributeur au développement de l'Afrique et au bien-être des familles et des communautés. Les envois de fonds, qui proviennent principalement de la diaspora contemporaine, sont ainsi passés de 50 Md\$ en 2017 à plus de 69 Md\$ en 2019, le Nigeria étant en tête avec 22 Md\$, suivi de l'Égypte. Au-delà de l'argent, la diaspora africaine donne également de son temps et de son talent (CAPSI, 2019).

13. UHNWI : personne fortunée détenant un patrimoine de plus de 30 M\$ disponibles pour l'investissement.

14. HNWI : personne fortunée détenant un patrimoine de plus de 1 M\$ disponibles pour l'investissement (hors résidence principale).

15. L'étude de Nedbank fait référence à toute personne dont la valeur est supérieure à 1,5 million de rands sud-africains.

L'institutionnalisation d'une philanthropie africaine

L'étude de la philanthropie et de l'investissement social en Afrique en est à ses débuts, avec un nombre encore faible de recherches universitaires formelles, d'enseignement et de publications. De fait, peu de données concernant la philanthropie africaine sont disponibles à l'heure actuelle. En réponse à ce manque de données et de spécialisation académique, deux centres pour l'étude de la philanthropie se sont développés en Afrique. Le plus récent est le CAPSI de l'Université de Witwatersrand à Johannesburg, le plus ancien est le *John D. Gerhart Center for Philanthropy, Civic Engagement and Responsible Business* de l'Université américaine du Caire, créé en 2006. Ces institutions permettent de générer des données et de produire des connaissances sur la philanthropie africaine et offrent une plateforme de discussions politiques sur le rôle joué par l'État, le secteur privé et la société civile pour relever les défis auxquels les pays africains sont confrontés (Moyo, 2019 a).

Par ailleurs, le cadre politique et législatif constitue également une question centrale pour la promotion de la philanthropie africaine. En effet, malgré les progrès réalisés au cours de la dernière décennie, de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ne disposent pas à l'heure actuelle de systèmes juridiques et réglementaires solides permettant d'encourager le développement de la philanthropie (CAPSI, 2019).

1.1.2 La philanthropie en Europe : une pratique en cours de structuration

Essor et vitalité des fondations européennes

Le secteur des fondations est florissant en Europe. Si certains pays ont une longue tradition philanthropique, le visage des fondations européennes est aujourd'hui avant tout jeune, signe de la progression de la culture philanthropique et effet de l'évolution des cadres juridiques et fiscaux. Tous les États européens reconnaissent aujourd'hui le rôle de la philanthropie privée dans l'intervention au bénéfice de l'intérêt général, comme en atteste l'introduction de dispositifs d'incitation fiscale. Les trois domaines qui mobilisent le plus les Européens sont la solidarité internationale (largement financée par les Allemands, les Suisses et les Belges), l'action sociale (France, Espagne) et la religion (qui concentre une grande part de la générosité au Royaume-Uni et aux Pays-Bas)¹⁶.

Les fondations européennes présentent en outre une grande vitalité. En effet, si les Américains consacrent une part beaucoup plus importante de leurs richesses à des projets d'ordre philanthropique, avec des actifs supérieurs à ceux des fondations européennes, ces dernières sont en revanche plus nombreuses et plus dynamiques qu'outre-Atlantique, avec des dépenses annuelles équivalentes. L'indice de vitalité (c'est-à-dire le ratio dépenses/actifs) des fondations européennes est ainsi supérieur à celui des fondations américaines (13 % contre 9 %)¹⁷. Relativement à leur patrimoine, les fondations européennes sont donc plus dynamiques que leurs homologues américaines. Cela s'explique par le fait que les fondations européennes fonctionnent essentiellement selon un modèle de flux, par opposition au modèle de stock majoritaire aux États-Unis.

Au niveau de l'Union européenne (UE), ce sont plus de 60 Md€ qui sont versés chaque année en faveur de l'intérêt général, selon le réseau des donateurs et des fondations d'Europe (DAFNE)¹⁸. Avec 147 000 « fondations d'intérêt public » identifiées¹⁹, la philanthropie européenne est devenue une ressource clé finançant l'innovation sociale tout en promouvant des valeurs de liberté et de pluralité au sein des sociétés européennes.

Obstacles institutionnels à la philanthropie européenne transfrontalière et initiatives en faveur de sa structuration

Il existe toutefois un certain nombre d'obstacles à la philanthropie transfrontalière et au déploiement de la philanthropie européenne. L'absence d'harmonisation fiscale, ainsi que certaines restrictions européennes visant à lutter contre le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale ou les flux financiers alimentant le terrorisme sont vues par les fondations européennes comme des freins à leur travail. En 2019, le Conseil économique et social européen (CESE) a mis en avant le potentiel inexploité de la philanthropie européenne en soulignant son intérêt pour la cohésion sociale et a émis dans ce cadre plusieurs recommandations afin d'encourager la philanthropie en Europe. Il invite notamment les États membres à engager le dialogue avec les acteurs philanthropiques et à mettre en place un environnement propice à la philanthropie par l'adoption de lois et de réglementations encourageant cette forme d'engagement social. L'avis du CESE souligne également la nécessité de renforcer l'impact des ressources privées sur le bien commun en mettant en place des partenariats stratégiques avec les acteurs philanthropiques et des instruments financiers facilitant l'octroi conjoint de ressources et stimulant les

16. Observatoire de la Fondation de France/CerPhi (2015), *Panorama de la philanthropie en Europe* (https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/philanthropie_en_europe_2015.pdf)

17. Chiffres issus de l'étude ci-dessus portant sur 10 pays d'Europe représentant 78 % de la population de la zone UE + Suisse et 86 % de son PIB (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse).

18. Ces chiffres, établis en 2016, sont fondés sur les données disponibles de 24 pays européens du réseau DAFNE, dont 18 membres de l'Union européenne.

19. Ces estimations n'incluent pas toutes les organisations fonctionnant comme des fondations en Europe, mais seulement celles qui sont axées sur l'intérêt public (c'est-à-dire œuvrant pour l'intérêt général : services sociaux, santé, éducation, promotion de la recherche et de la culture, etc.). Dans la moitié des pays représentés par les membres du réseau DAFNE environ, le terme « fondation » peut également désigner des organisations qui servent des objectifs privés. Selon l'EFC, « les fondations d'intérêt privé sont celles qui poursuivent des objectifs privés » (familiaux, par exemple). En incluant les fondations d'intérêt privé, le nombre total de fondations en Europe dépasserait les 200 000.

investissements communs des organisations philanthropiques (CESE, 2019).

Pour permettre au secteur européen des fondations de déployer son plein potentiel aux niveaux européen et international, les initiatives se multiplient en faveur de la structuration d'une philanthropie européenne²⁰ :

- La philanthropie s'est structurée autour de plusieurs **grands réseaux européens**, comme le DAFNE, l'EFC, le Réseau des fondations européennes (NEF) ou l'EVPA. En renforçant les collaborations, en diffusant des ressources essentielles et en favorisant la reconnaissance du secteur, ces organismes contribuent au développement de la philanthropie dans son ensemble.
- Pour faciliter les dons transfrontaliers en Europe, plusieurs grandes fondations européennes se sont associées pour créer le réseau **Transnational Giving Europe**. Grâce à ce

partenariat, les donateurs peuvent bénéficier des avantages fiscaux de leur pays de résidence lorsqu'ils soutiennent un organisme d'intérêt général d'un autre pays européen.

- L'EFC et le DAFNE portent un projet commun de **plaidoyer au niveau européen** « *Philanthropy Advocacy* », inspiré d'une étude réalisée en 2018 par Oonagh Breen, dont l'objectif principal est de façonner l'environnement législatif national, européen et international **pour un marché unique de la philanthropie**.

Exemples de collaborations réussies entre gouvernements européens et fondations

En Allemagne, le secteur des fondations est ancien et très ancré dans la société. Les fondations allemandes sont les plus nombreuses en Europe, et représentent un tiers du total des dépenses des fondations européennes. Les fondations privées participent en outre à l'influence du

ENCADRÉ 2

Manifeste pour une philanthropie européenne

Alors que la philanthropie institutionnelle en Europe comprend **plus de 147 000 organisations philanthropiques représentant des dons annuels de près de 60 Md€**, la générosité pan-européenne est aujourd'hui limitée. Les acteurs philanthropiques ne jouissent généralement pas encore de la pleine liberté du marché intérieur de l'UE en ce qui concerne la reconnaissance de la personnalité juridique, le transfert de siège, les fusions transfrontalières, la libre circulation transfrontalière des fonds à des fins caritatives, les questions fiscales non discriminatoires, etc. Les enjeux de régulation représentent un défi pour le secteur philanthropique, qui se mobilise pour instaurer une libre circulation des flux de générosité. L'EFC et le réseau DAFNE portent un projet commun de plaidoyer au niveau européen « *Philanthropy Advocacy* », dont l'objectif principal est de façonner l'environnement législatif national, européen et international en faveur d'un marché unique de la philanthropie.

En 2019, l'EFC et le réseau DAFNE ont publié conjointement le « Manifeste européen de la philanthropie », **un appel lancé aux décideurs politiques européens pour qu'ils œuvrent en faveur d'un marché unique de la philanthropie**, impliquant une meilleure reconnaissance de la philanthropie dans la législation européenne, ainsi qu'au niveau national, le soutien de la philanthropie transfrontalière dans l'UE et la réduction des obstacles actuels à la philanthropie afin d'optimiser l'impact des dépenses des donateurs et des fondations.

Lancé le 22 mars 2019 en présence de plus de 60 décideurs politiques de la Commission européenne, du Parlement

européen, des États membres, du Comité économique et social européen, de l'OCDE et de représentants du secteur de la philanthropie et de la société civile, ce manifeste propose quatre recommandations **pour la mise en place d'un marché unique de la philanthropie** :

- 1) Reconnaître la philanthropie et s'engager avec elle : les traités et les décideurs politiques de l'UE doivent mieux reconnaître la philanthropie et son rôle de soutien à la société civile, à la cohésion communautaire et aux valeurs européennes.
- 2) Faciliter la philanthropie transfrontalière, notamment par la reconnaissance de la libre circulation des capitaux en Europe, l'élimination des obstacles administratifs et le soutien à une philanthropie transfrontalière fiscalement avantageuse.
- 3) Favoriser et protéger la philanthropie : la philanthropie européenne pourrait être plus efficace si elle bénéficiait d'un environnement plus favorable et de meilleurs mécanismes de protection. À ces fins, les lois nationales et la politique de l'UE devraient faciliter la philanthropie et être conformes aux valeurs et aux droits fondamentaux de l'UE, ainsi qu'aux libertés du traité.
- 4) Cosubventionner et co-investir pour le bien public et la société civile : l'UE pourrait optimiser l'impact des ressources privées au profit de la valeur publique avec l'introduction d'instruments financiers permettant de catalyser le cofinancement avec le secteur philanthropique et d'encourager les co-investissements en réduisant les risques et en créant un fonds européen pour la justice, les droits et les valeurs.

Référence : DAFNE, EFC (2019), *European Philanthropy Manifesto – Private resources for public good*, Bruxelles (https://www.philanthropyadvocacy.eu/wp-content/uploads/2019/03/20190321-Philanthropy-Manifesto_420x210_WEB.pdf)

20. Cf. Annexe 2 (p. 42) – Les grands réseaux philanthropiques mondiaux et européens

pays à l'étranger. Un dialogue stratégique a alors été mis en place entre le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères (*Auswärtiges Amt*) et les fondations privées sous la forme de huit groupes de travail informels, chacun piloté par un représentant d'une fondation et un représentant de l'*Auswärtiges Amt* afin de travailler sur des thèmes et géographies définis. Un groupe de travail sur l'Afrique œuvre notamment à redéfinir les lignes directrices de la politique africaine du gouvernement fédéral. Ce processus participatif inédit permet ainsi de prendre en compte l'expertise des fondations de la société civile dans les décisions politiques. Le ministère fédéral de la Coopération économique allemand (BMZ), qui vise à être plus actif en Afrique et sur les questions de changement climatique via ses partenariats avec les fondations, s'est doté il y a deux ans d'un cadre pour sa coopération avec les fondations nationales et internationales.

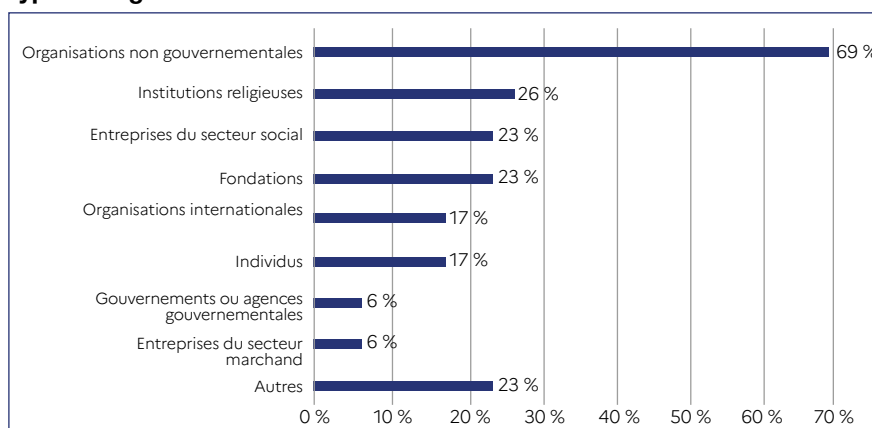
En Belgique, le ministère de la Coopération au développement entretient un partenariat important avec la Fondation Roi Baudouin, en particulier à travers la

Business Partnership Facility – Enterprises for SDGs, qui soutient l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre des ODD dans les pays en développement. La Fondation Roi Baudouin a lancé l'appel à projets permanent de 12 M€ sur plusieurs années, sur financement de la coopération belge, afin de soutenir des projets de partenariat entre acteurs du secteur privé, de la société civile, du monde académique et/ou du secteur public à fort impact social et économiquement viables.

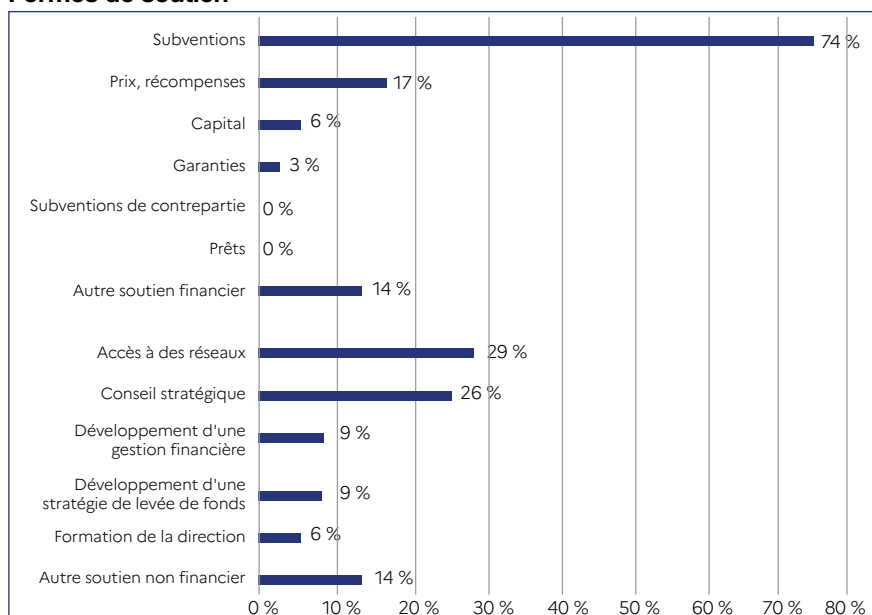
1.1.3 La philanthropie en France : une pratique appelée à jouer un rôle croissant dans le financement du développement

S'il manque des chiffres officiels du fait de l'absence de traçage et si les données proviennent uniquement des statistiques CerPhi et de l'OCDE, il apparaît que le nombre de fonds et de fondations français engagés dans le développement international est aujourd'hui encore relativement faible. D'après la *Cartographie des fondations*

Types d'organisations soutenues



Formes de soutien



Source : CerPhi, 2019 (N = 35)

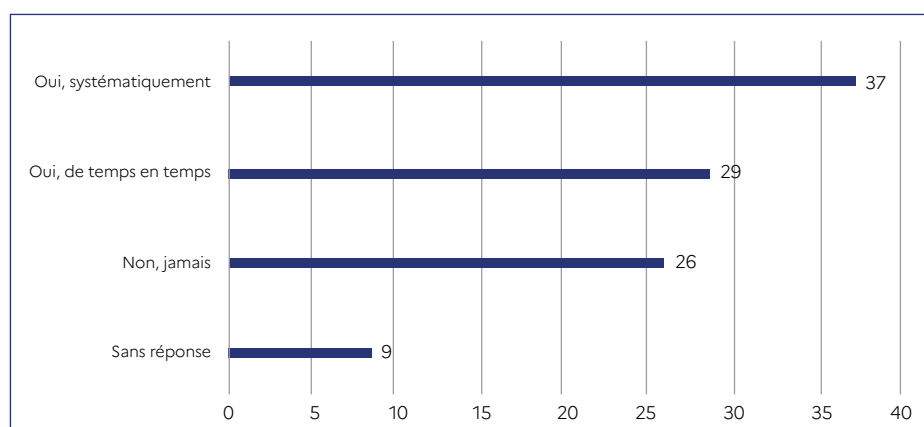
françaises agissant pour le développement international menée par le CerPhi en 2019²¹, moins de 5 % des fonds et des fondations français sont actifs dans le domaine de l'aide internationale, pour un montant global estimé à 121 M€ sur une année (soit 1,7 % du total mondial calculé par l'OCDE, 2018). Selon une étude de 2019 de l'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France, ce chiffre est stable depuis 2001²². On peut toutefois s'attendre à ce que la philanthropie française se projette de plus en plus à l'international : au cours des sept dernières années, le nombre de fonds et de fondations français a doublé et ces structures sont de plus en plus intéressées et engagées dans le développement à l'international. En témoigne la mise en place en janvier 2020, par le CFF, d'un cercle thématique consacré à l'action internationale, qui rassemble actuellement une quarantaine de représentants du secteur. Plusieurs fondations françaises, notamment des fondations d'entreprise, sont également membres actifs du réseau des fondations œuvrant dans le domaine du développement (netFWD) de l'OCDE (fondations Chanel, Sanofi Espoir et L'Oréal notamment).

On constate en effet une certaine facilité pour les fondations d'entreprise à s'engager à l'international : du fait des activités de leur entreprise, elles sont davantage sensibilisées aux thématiques de développement et peuvent avoir accès à un réseau déjà établi dans certains pays. Les fondations familiales, qui fonctionnent davantage au coup de cœur ou à l'instinct, ont au contraire souvent plus d'intérêts à travailler en France et rencontrent un certain nombre de difficultés dans le déploiement de leurs activités à l'international (fiscalité, peu de visibilité et connaissance des zones, etc.).

L'étude du CerPhi souligne, en outre, que si le poids des fonds et des fondations français actifs dans le domaine du développement paraît encore modeste, ce secteur d'activité est en pleine structuration, avec la mise en place de pratiques rigoureuses pour rechercher et sélectionner les projets qui seront soutenus, évaluer les actions menées et communiquer de la façon la plus efficace.

Par ailleurs, près de la moitié de l'aide internationale des fondations françaises est fléchée vers l'Afrique, notamment le Mali, les Comores, le Sénégal et Madagascar, qui font partie de la liste des pays prioritaires de l'aide française au développement établie par le CICID. De plus, les secteurs d'intervention de ces fondations françaises recouvrent largement les priorités françaises, notamment l'éducation, la santé, l'égalité femmes-hommes, l'accès à l'emploi, la réduction des inégalités, la lutte contre le changement climatique, l'accès à l'eau et à l'assainissement, les énergies renouvelables²³. L'action des fondations françaises en faveur des femmes et des jeunes filles est relativement récente et augmente progressivement. D'après l'étude de l'Observatoire de la Fondation de France, le nombre de fondations françaises déclarant agir pour ce public est passé de 2 % en 2013 à 7 % en 2017. Un trait significatif de ces fondations agissant pour les femmes est l'échelle d'intervention : plus souvent que pour les autres publics, leur action est déployée à l'international, en particulier en Afrique subsaharienne. Cela ouvre donc des pistes de coopération accrue entre le réseau diplomatique français et les fondations actives ou souhaitant agir à l'international.

Réalisation d'une évaluation des actions internationales de la fondation



Source : CerPhi, 2019 (N=35)

21. https://www.cerphi.org/wp-content/uploads/2019/07/Cartographie-des-fondations-franc%CC%A7aises-agissant-en-faveur-du-de%CC%81veloppement_Rapport-final_juin2019.pdf

22. https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/etude_fondations_et_fonds_de_dotation.pdf

23. CerPhi (2019) précité

1.2 Priorités géographiques et sectorielles de la philanthropie pour le développement

L'absence de données fiables et librement accessibles sur les apports philanthropiques limite la connaissance que nous pouvons avoir des actions en faveur du développement mises en œuvre par les acteurs philanthropiques. Certains travaux, qui se fondent sur la collecte de données auprès des fondations par le biais d'enquêtes, permettent néanmoins d'obtenir une vision plus précise des flux philanthropiques destinés au développement.

1.2.1 Principales géographies destinataires de la philanthropie

Au cours de la période 2013-2015, l'Afrique a reçu la part la plus grande des apports philanthropiques (6,6 Md\$, soit 28 %), suivie de l'Asie (4,1 Md\$, soit 17 %), de l'Amérique latine (8 %), de l'Europe (2 %) et de l'Océanie (0,3 %) (OCDE, 2018).

Selon une étude de l'AFD, en Afrique, l'essentiel des financements est dirigé vers les pays de l'Est (Kenya, Éthiopie, Mozambique, Rwanda, etc.), tandis qu'en Asie, l'accent est mis sur les pays du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Inde, Pakistan, Népal, etc.) (Schuyt *et al.*, 2017).

Cette même étude souligne qu'il existe une différence importante entre les principaux pays bénéficiaires d'apports philanthropiques et ceux bénéficiaires de fonds provenant d'ONG. Pour les ONG, les pays prioritaires sont les pays d'Afrique subsaharienne, ainsi que le Pakistan, l'Irak et l'Afghanistan. S'agissant des fondations, l'Inde et la Chine font partie des principaux bénéficiaires. Les fondations semblent donc se concentrer davantage sur les économies émergentes plutôt que sur les pays les plus pauvres, du fait de la difficulté d'y mettre en œuvre l'aide. Le rapport de l'OCDE rejoint ce constat : sur la période 2013-2015, la majorité des financements des fondations (67 %) était à destination de pays à revenu intermédiaire stables, à commencer par l'Inde (7 % du total des apports philanthropiques), suivie du Nigeria, du Mexique, de la Chine et de l'Afrique du Sud. Seul

ENCADRÉ 3

OCDE (2018), *La philanthropie privée pour le développement*

Le rôle que joue l'action philanthropique dans la promotion du développement durable suscite une attention considérable. Ainsi, en 2018, l'OCDE a publié *La Philanthropie privée pour le développement*, un rapport s'appuyant, pour la première fois, sur des données collectées par l'OCDE pour quantifier et analyser la manière dont les fondations privées œuvrent pour le développement. Par ailleurs, en appliquant les normes du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en matière de déclaration statistique, les données sur les flux philanthropiques en faveur du développement sont pleinement comparables à celles des apports d'APD.

Ce rapport remet en question les idées reçues sur le volume, la nature et le potentiel de l'engagement des fondations dans les pays en développement.

Le rapport indique que les fondations privées ont consacré 23,9 Md\$ au développement au cours de la période 2013-2015, soit 5 % du volume de l'APD des bailleurs du CAD de l'OCDE. Cependant, les apports de source philanthropique jouent un rôle majeur dans certains secteurs, comme celui de la santé. Ainsi, en 2013-2015, l'aide distribuée dans ce domaine par les fondations représentait la troisième source de financement pour

les pays en développement, derrière les États-Unis et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Les sources des apports philanthropiques en faveur des pays en développement sont fortement concentrées. Sur les 143 fondations couvertes par l'enquête, la BMGF était de loin le premier donateur philanthropique, avec un apport représentant 49 % du soutien total au développement. En outre, au cours de la période 2013-2015, 81 % des apports philanthropiques provenaient de 20 fondations seulement.

Près des trois quarts des financements proviennent de fondations basées aux États-Unis, chiffre qui s'explique largement par le volume d'aide apporté par la BMGF. Les autres pays qui arrivent en tête des donateurs philanthropiques en faveur du développement sont le Royaume-Uni (7 %), les Pays-Bas (5 %), la Suisse (2 %), le Canada (2 %) et les Émirats arabes unis (2 %).

Fort de ces travaux de recherche et du dialogue déjà en place, l'OCDE continue, notamment à travers le Centre de la philanthropie, à collecter des données et des analyses plus nombreuses, de meilleure qualité et accessibles à tous sur l'action philanthropique mondiale au service du développement. Une deuxième enquête mondiale et une deuxième édition du rapport sont attendues pour 2021.

Source : netFWD de l'OCDE

un tiers du financement des fondations concernait les pays les moins avancés (28 %) et d'autres pays à faible revenu (5 %). Plus généralement, les pays en situation de fragilité²⁴ ont reçu une part relativement faible des apports philanthropiques (3,8 Md\$, soit 38 % du total). Il existe donc des différences entre les géographies prioritaires de la politique française de développement et les géographies de prédilection des fondations.

Par ailleurs, les fondations philanthropiques préfèrent généralement investir par le biais d'institutions intermédiaires, ou « canaux d'acheminement » : il s'agit le plus souvent d'organisations internationales ou d'ONG (Organisation mondiale de la Santé [OMS], Fonds des Nations unies pour l'enfance [UNICEF], Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination [GAVI], PATH International ou Rotary International), mais aussi d'universités ou d'instituts de recherche. D'après le rapport de l'OCDE, 97 % des apports philanthropiques au cours de la période 2013-2015 ont été déployés presque exclusivement par ce biais. Les fondations qui agissent hors de l'Europe travaillent principalement avec des organisations internationales, nationales ou locales, et assez rarement de façon directe avec les gouvernements (excepté la Fondation Gates).

1.2.2 Panorama sectoriel de la philanthropie pour le développement

L'étude réalisée par l'AFD (2017) souligne que les dons des fondations pour le développement sont très majoritairement orientés vers le secteur de la santé. Les autres secteurs bénéficiaires de la philanthropie internationale sont les secteurs humanitaire, éducatif, environnemental et agricole. Combinés, ces domaines secondaires reçoivent moins de financements que le secteur de la santé à lui seul.

Selon le rapport de l'OCDE (2018), les secteurs majoritairement financés par les fondations philanthropiques sont les suivants :

- 1) Santé et santé reproductive** (12,6 Mds\$, soit 53 % du total des apports des fondations pour la période 2013-2015²⁵)
- 2) Éducation** (2,1 Md\$, soit 9 % du total sur la même période)
- 3) Agriculture** (1,9 Md\$, soit 8 % des financements totaux)
- 4) Gouvernement et société civile** (incluant l'égalité femmes-hommes) (1,7 Md\$, soit 7 % du total des apports)
- 5) Protection de l'environnement** (1,1 Md\$, soit 5 % du total)

Les fondations concentrent de plus en plus leurs efforts sur la lutte contre les causes profondes de la pauvreté. La malnutrition, les droits humains, l'accès aux soins de santé et l'éducation des femmes et des enfants sont devenus des thèmes clés (Schuyt *et al.*, 2017).

Les études de l'AFD et de l'OCDE, ainsi que la cartographie du CerPhi, mettent en avant le potentiel financier de la philanthropie pour le développement international. Elles permettent de constater que les priorités géographiques et sectorielles des fondations rejoignent largement les priorités françaises en ce qui concerne le développement, soulignant l'opportunité d'une coopération plus poussée entre la France et les fondations. De plus, ces études montrent que les pays les plus fragiles et les moins avancés reçoivent relativement peu de financements de la part des fondations, souvent par manque de contacts et de réseaux fiables sur le terrain. Ces constats mettent en exergue le rôle que le MEAE peut être amené à jouer dans la coordination des flux philanthropiques en direction des géographies prioritaires de l'aide française.

24. L'OCDE a élaboré, en 2014, un cadre multidimensionnel universel sur la fragilité, défini comme la conjonction d'une exposition à des risques et d'une capacité insuffisante de l'État, du système et/ou des populations locales de gérer, d'absorber ou d'atténuer ces risques. Ce cadre s'articule autour de cinq dimensions de la fragilité (économique, environnementale, politique, sociétale et sécuritaire). 58 contextes étaient classés comme fragiles dans le cadre 2018 de l'OCDE.

25. Tendance liée au fait que 72 % des apports dans ce secteur proviennent de la *Bill & Melinda Gates Foundation*.

Chapitre 2

La France et les fondations : une complémentarité d'action en faveur du développement

La philanthropie est un secteur en évolution constante, qui permet davantage de souplesse et d'innovation dans l'approche du financement du développement. Si l'action de la philanthropie n'a pas vocation à remplacer les bailleurs traditionnels de l'APD, elle est cependant complémentaire par son agilité d'action et de décision, qui lui permet de prendre davantage de risques.

2.1 La place actuelle du secteur philanthropique dans la politique de développement française

Le MEAE et ses opérateurs sont d'ores et déjà engagés dans la voie de la coopération avec les fondations et ont développé, depuis 2008, des partenariats qui ont prouvé leur efficacité.

Avec des fondations nationales dans les secteurs de l'urgence humanitaire et du développement

Grâce à leur mobilisation et aux moyens techniques, logistiques et d'expertise qu'elles peuvent mettre en place très rapidement, les fondations d'entreprise jouent un rôle indispensable et grandissant dans la **gestion des situations humanitaires d'urgence** coordonnées par le CDCS du MEAE. Elles permettent de fournir à la réponse française des moyens et des compétences dans un très grand nombre de domaines, en lien avec les autres partenaires humanitaires (ONG, Croix-Rouge française, Sécurité civile, etc.). En fonction des besoins de terrain et du dimensionnement de la réponse française, l'action de ces fondations peut se matérialiser par des dons en nature ou d'expertise technique, du mécénat de compétences ou des cofinancements de projets.

Ces dernières années, le CDCS a ainsi travaillé avec plusieurs partenaires à l'occasion de la mise en place de réponses humanitaires d'urgence. En septembre 2019, la Fondation Airbus a, par exemple, permis de transporter, en Airbus A330neo, 18 tonnes de fret et un détachement de sapeurs-sauveteurs venant épauler les forces boliviennes de sécurité civile dans le cadre de la réponse d'urgence de la France en Bolivie pour la lutte contre les incendies de forêt. En avril 2019, les Fondations Veolia et Suez ont également appuyé la réponse humanitaire de la France au Mozambique à la suite du passage du cyclone Idai, en permettant le déploiement de stations de potabilisation et d'experts en charge de leur fonctionnement. Plus récemment, dans le cadre d'un partenariat signé en janvier 2020, la Fondation CMA-CGM a mis à disposition un navire qui a permis d'acheminer plus de 1 000 tonnes de fret à Beyrouth en réponse à l'explosion qui a frappé la ville au mois d'août.

Le MEAE a conclu une quinzaine de conventions de partenariat avec des fondations dans le domaine de l'urgence humanitaire (fondations d'entreprise AIRBUS, CMA-CGM, Suez, Carrefour, Tulipe, Sanofi Espoir, Veolia, Mérieux, Schneider Electric et EDF, notamment).

Dans le domaine du développement, il n'existe pas à l'heure actuelle de partenariat actif entre le MEAE et des fondations françaises.

En 2014, une convention de partenariat avec la Fondation du groupe Up avait été signée pour une durée de trois ans, en vue de soutenir des projets porteurs de sens, socialement et économiquement viables et engagés, dans les territoires d'implantation du groupe Up et les territoires d'action du MEAE. Ce partenariat avait pris la forme d'une coopération à l'échelle locale, des conventions de partenariat étant signées dans chacun des pays où le MEAE et le groupe Up, à travers sa fondation et ses filiales, souhaitent agir ensemble. Ce fonctionnement souple

avait permis à la Fondation Up de prendre directement contact avec les ambassades françaises des pays dans lesquels elle souhaitait intervenir en apportant son expertise et un financement et de bénéficier en retour de la connaissance des ambassades au niveau des territoires, du réseau des acteurs économiques et sociaux locaux, ainsi que d'un lieu d'échange et de visibilité.

Cet exemple constitue une illustration réussie de collaboration entre la France et les fondations françaises en matière de développement, dont le Ministère pourra s'inspirer pour nouer de nouveaux partenariats dans le cadre de cette stratégie.

Avec des fondations internationales

Depuis 2008, la France a mis en place un partenariat avec l'*Aga Khan Foundation*, l'une des entités du pilier social de l'*Aga Khan Development Network* (AKDN), un groupement de plusieurs agences qui œuvrent dans les domaines économique, social et culturel dans une trentaine de pays. Cette coopération s'est concrétisée par la mise en œuvre d'une cinquantaine de projets, tous secteurs et géographies confondus, mais spécialement en matière d'éducation et de santé, notamment en Afghanistan et au Pakistan.

Depuis 2010, la France et la BMGF entretiennent un dialogue dans de nombreux domaines du développement, en particulier la santé et l'égalité femmes-hommes, avec une priorité sur l'Afrique subsaharienne. La Fondation et la France participent également à la réflexion internationale sur les financements innovants pour le développement et la santé, en particulier dans le cadre du Groupe pilote sur les financements innovants. La Fondation a produit récemment un rapport sur l'inclusion financière des femmes par le numérique en Afrique, qui a donné lieu à l'adoption d'un « Partenariat du G7 pour l'inclusion financière numérique des femmes en Afrique » par les ministres des Finances du G7 sous présidence française.

Les collaborations de la France avec l'AKDN et avec la BMGF passent essentiellement par le canal du Groupe AFD. L'opérateur français a également noué des partenariats avec plusieurs autres grandes fondations philanthropiques internationales qui contribuent de façon importante à l'agenda international du développement, dont un grand nombre d'objectifs convergent avec les priorités géographiques et sectorielles de l'AFD, et qui ont une légitimité sur le terrain.

En fonction de leur nature et de leur positionnement, la relation que l'AFD entretient avec les fondations peut prendre des formes variées : échanges d'expertise pour bénéficier des compétences techniques, de la flexibilité et de la capacité d'innovation des fondations partenaires ; portage de priorités stratégiques communes pour mieux peser dans les grands débats sur le développement ; et financement et mise en œuvre communs de projets de développement pour lesquels les fondations apportent leur connaissance du terrain, leur capacité de mise en œuvre et leurs capacités de mobilisation

de fonds. Les fondations peuvent être bénéficiaires directs et maîtrise d'ouvrage des fonds AFD ou bien cofinanceurs. Ainsi, outre la BMGF et l'AKDN, l'AFD a développé des relations de collaboration avec la *Rockefeller Foundation*, avec qui elle s'entretient régulièrement au sujet des villes résilientes, des financements innovants et de l'enjeu du climat et de la préservation des forêts ; et des relations de collaboration avec la *European Climate Foundation* (ECF), qui assure le secrétariat de la « *task force* des philanthropes pour le climat ». Des contacts ont également été initiés avec d'autres fondations, telles que l'*Open Society Foundation* (OSF), la *Children's Investment Fund Foundation* (CIFF) et la Fondation Épic. L'AFD développe aussi ses relations avec des fondations du Sud, notamment la *Tony Elumelu Foundation* (Nigeria) avec qui elle a signé un accord de partenariat en 2018 pour renforcer le soutien à l'entrepreneuriat en Afrique.

Ces exemples réussis de coopération soulignent la nécessité et la pertinence pour le MEAE de nouer davantage de partenariats avec les fondations, en particulier les fondations françaises avec lesquelles le MEAE n'a plus de partenariat actif aujourd'hui. La complémentarité d'action entre les fondations et les acteurs étatiques, ainsi que les pratiques toujours plus innovantes des fondations en faveur du développement, encouragent également à la création de tels partenariats.

2.2 Les fondations : souplesse d'action et innovation au service du développement

Par leurs spécificités structurelles et opérationnelles, les fondations ont vocation à agir dans le développement de façon complémentaire aux acteurs publics. Elles se présentent alors comme des partenaires précieux pour les bailleurs institutionnels de l'aide au développement, qui ont tout intérêt à renforcer davantage les synergies avec ces acteurs essentiels du développement.

2.2.1 Les fondations en tant que vectrices d'innovation et de changement

Par leur grande souplesse et leur agilité d'action et de décision, les fondations sont en mesure de tester des approches et des outils nouveaux, de prendre des risques et de mener des projets d'expérimentation, permettant aux acteurs traditionnels du développement de s'appuyer sur leurs travaux et, le cas échéant, de les répliquer à grande échelle.

La *venture philanthropy* est une pratique innovante dont se revendiquent un nombre croissant de fondations, qui consiste à adapter les principes du capital-investissement (« *private equity* », notamment la sélection et le développement d'entreprises à fort potentiel de croissance), aux besoins du secteur caritatif. La *venture philanthropy* véhicule également une culture de recherche de l'impact à travers les actions philanthropiques. En effet, de plus en plus de philanthropes, notamment les jeunes

générations issues de la *Silicon Valley*, cherchent à évaluer l'impact social de leurs activités et recherchent l'impact de leurs investissements. Si cette pratique est largement répandue parmi les philanthropes anglosaxons, elle est également menée en France, où la Fondation Caritas a été une des pionnières en la matière, à la suite d'un voyage aux États-Unis.

ENCADRÉ 4

Le concept de *venture philanthropy*

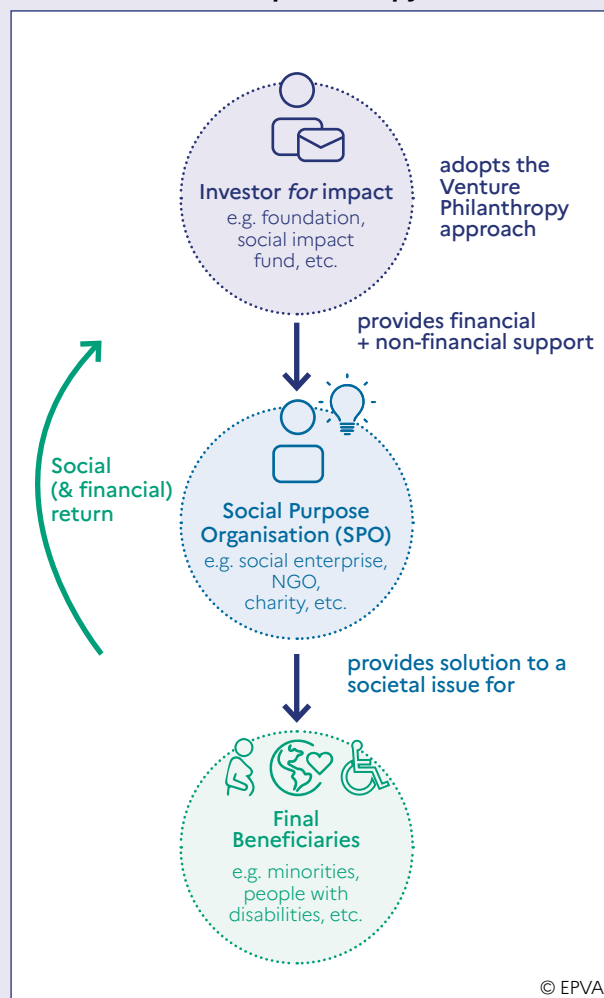
Le concept de *venture philanthropy* ou philanthropie à impact est une approche innovante, qui applique au don les principes et les méthodes du capital-investissement (*private equity*) et plus particulièrement du capital-risque (*venture capital*). Les investisseurs qui optent pour cette approche ont la particularité d'accepter de prendre des risques que la plupart des autres investisseurs ne sont pas prêts à prendre. Ils apportent un soutien financier et non financier à des associations ou à des entreprises sociales à fort potentiel et ce, sur le long terme, afin de les aider à renforcer leur impact. Cette approche permet ainsi de tester et de mettre à l'échelle des solutions innovantes à des problèmes de société ou de soutenir des organisations qui n'ont pas de débouchés sur les marchés et ce, grâce aux trois pratiques de base (*core practices*) appliquées par ces investisseurs :

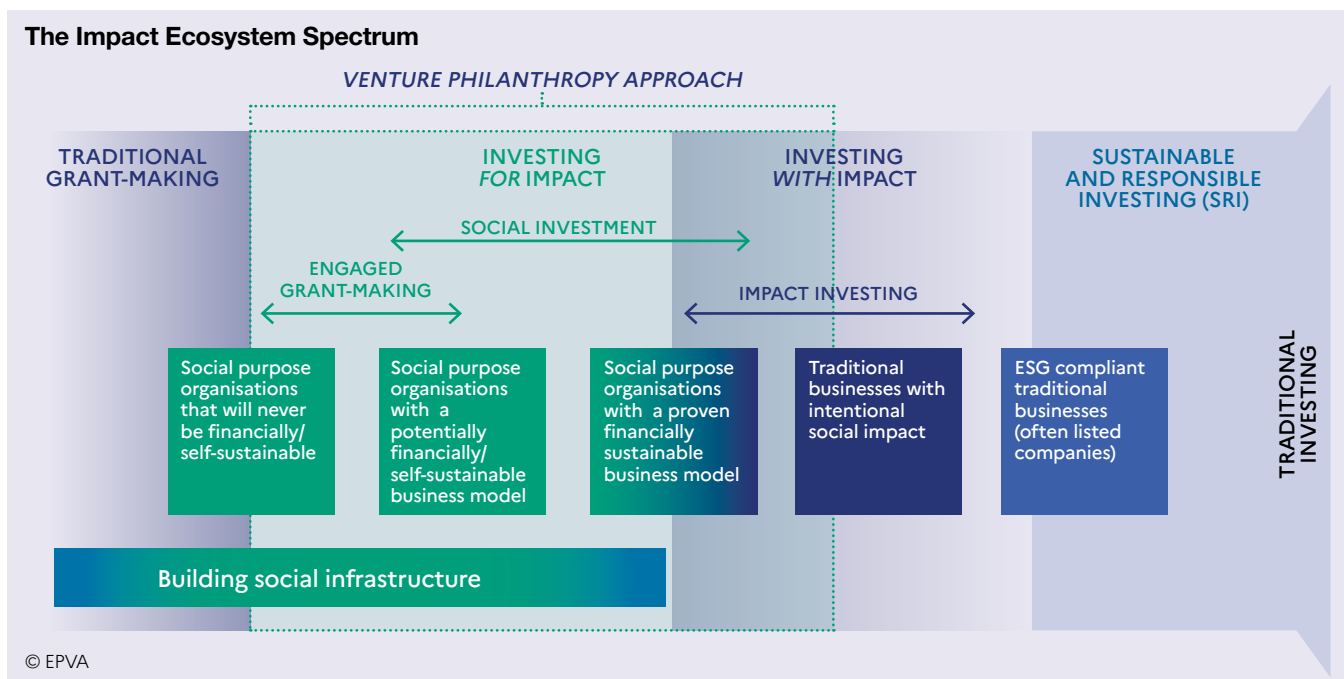
- financement sur mesure, en choisissant les instruments financiers les plus appropriés pour soutenir une organisation ;
- appui non financier, en fournissant également des services de soutien à une organisation afin de renforcer son impact social, d'accroître sa viabilité financière ou de renforcer sa résilience organisationnelle ;
- mesure et gestion de l'impact, en évaluant l'impact généré par les activités d'une organisation et en utilisant ces données pour ajuster les activités afin d'en augmenter les résultats positifs et de réduire les éventuels résultats négatifs.

La *venture philanthropy* appartient à l'écosystème de l'impact, qui comprend tous les types de fournisseurs de capitaux et de services soutenant un large éventail d'organisations à but social. Ce spectre va de la philanthropie traditionnelle à l'investissement durable et responsable. Entre les deux, l'EPVA a identifié deux grandes « stratégies d'impact » : l'investissement pour l'impact et l'investissement avec impact. Ainsi, dès lors qu'un investisseur recherche non seulement l'impact social, mais également un rendement financier, on parlera d'investissement avec impact. À l'inverse, les investisseurs

ayant opté pour l'approche de la *venture philanthropy* sont davantage centrés sur l'impact social de leur investissement et prennent des risques en soutenant des organisations qui ne sont pas forcément financièrement viables, mais qui proposent des solutions innovantes à des problèmes de société.

Le modèle de *venture philanthropy*





Les fondations n'ayant ni comptes à rendre ni obligations de résultats immédiats, elles jouissent d'une liberté quasi-totale qui leur permet d'inscrire leur action dans la durée, contrairement aux établissements publics soumis au calendrier politique. Cela leur confère une latitude d'action inégalable et leur permet de se focaliser sur des objectifs à long terme, permettant un meilleur suivi et davantage d'impact, comme l'illustre l'action au Niger de la Fondation française Yara LNC, qui accompagne 20 élèves âgés de 8 à 25 ans par an, dans le cadre d'un projet pour l'éducation en milieu rural. Cette action sur le long terme permet également aux fondations d'apporter un appui structurel à des organisations de la société civile afin de contribuer à des changements culturels et politiques. C'est notamment l'approche prônée par l'alliance *EDGE Funders*, un réseau qui rassemble une communauté de 300 donateurs s'engageant à relever les défis systémiques et à contribuer au changement transformationnel sur le long terme.

La crise liée à la pandémie de COVID-19 a également eu pour effet de pousser les fondations à innover encore plus dans leurs pratiques pour permettre davantage de flexibilité et d'impact. La *Ford Foundation* a notamment lancé une initiative sans précédent en décidant d'émettre des obligations sociales (*social bonds*) à hauteur de 1 Md\$ afin de pouvoir accentuer sa réponse à la crise sans toucher à sa dotation. Si cette pratique venait à être imitée et adoptée par les autres fondations, cela pourrait permettre l'injection d'une nouvelle manne financière dans le secteur de la philanthropie.

Par leur approche innovante, les fondations permettent ainsi d'apporter des solutions nouvelles aux dysfonctionnements récurrents.

2.2.2 Une souplesse d'action et de décision, qui permet une capacité de mobilisation rapide

Les fondations jouissent d'une indépendance et d'une souplesse d'action et de décision qui leur permettent d'être très réactives et de se mobiliser rapidement, en particulier en période de crise. Elles peuvent ainsi pallier un manque de trésorerie en attendant que les dispositifs d'État soient mis en place²⁶.

Lors de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, les fondations, par leur mobilisation rapide et massive, ont prouvé leur capacité à intervenir rapidement en situation d'urgence. Parmi les partenaires du ministère, l'AKDN a, par exemple, pu mobiliser rapidement des fonds exceptionnels afin d'aider l'Institut médical français pour l'enfant (IMFE) en Afghanistan à faire face à la crise, dans un délai plus court que celui nécessaire à la France pour apporter à son tour un soutien financier.

Cette souplesse d'action permet également aux fondations d'intervenir sur des terrains où les bailleurs traditionnels ont parfois du mal à se déployer, en raison de l'instabilité politique ou sécuritaire du pays ou d'un manque de visibilité.

26. Un Esprit de Famille, Sondage auprès des membres, juin 2020 : https://unespritdefamille.org/wp-content/uploads/2020/07/Sondage-Covid-19_juillet-2020.pdf

ENCADRÉ 5

La mobilisation des fondations dans la réponse à la crise liée à la COVID-19

Dès le début de la crise sanitaire, et alors même que l'intervention d'urgence n'était pas toujours leur mission première, les fondations et les philanthropes ont multiplié les annonces d'aides exceptionnelles et ponctuelles, y compris dans les pays en développement. En février 2021, l'organisation Candid recensait plus de 1 300 financeurs ayant octroyé plus de 38 000 subventions, totalisant plus de 23 Md\$ (1). En France, le CFF a recensé 71 fondations et fonds de dotation français, qui ont apporté un soutien à la crise sanitaire, dont 31 à l'international, pour un montant cumulé de 48,3 M€ (2). Bien qu'il soit difficile de chiffrer avec exactitude la réponse des acteurs philanthropiques, ces montants permettent toutefois d'illustrer leur fort engagement.

Parmi les fondations qui se sont mobilisées en faveur de la solidarité internationale figurent notamment les grandes fondations (BMGF, *Ford Foundation*, OSF, AKDN, *Bloomberg Philanthropies*), ainsi que les fondations d'entreprise opérant à l'international et maintenant des activités dans les zones auxquelles elles ont fourni de l'aide (fondations Visa, Conrad N. Hilton et Nike pour les États-Unis, fondations Orange, Veolia, SUEZ, Sanofi Espoir, Carrefour et Groupe EDF pour la France et *Alibaba Foundation* pour la Chine).

Le **continent africain** arrive en tête des géographies destinataires de ces flux philanthropiques internationaux, comme l'illustre la mobilisation des fondations françaises, qui ont en grande majorité fourni de l'aide en Afrique francophone, où les entreprises françaises sont nombreuses.

La **santé** a constitué le premier poste de mobilisation des acteurs philanthropiques à travers le monde, notamment en

faveur de la prévention, du développement de traitements, de l'accès aux soins et du renforcement des systèmes de santé. Le plus gros contributeur dans ce domaine a été la Fondation Gates, qui a annoncé en décembre 2020 avoir alloué 1,75 Md\$ à la réponse à la pandémie de COVID-19.

La pandémie ayant provoqué une crise alimentaire dans de nombreux pays, plusieurs fondations se sont également attachées à soutenir des **programmes d'aide alimentaire et humanitaire** et, plus généralement, à apporter un support aux populations vulnérables, plus durement touchées par la crise.

L'**éducation** a également bénéficié d'une solidarité importante de la part des fondations, en vue d'assurer une continuité de l'enseignement dans les zones impactées par la pandémie de COVID-19. Plus largement, de nombreuses fondations ont contribué à la réduction de la **fracture numérique**, en permettant aux élèves et aux personnes âgées isolées de s'équiper en matériel informatique. Ainsi, par exemple, la Fondation Total s'est mobilisée aux côtés d'associations afin de faciliter la continuité pédagogique, mais aussi l'ouverture sur le monde et le lien social que permet Internet.

Plusieurs fondations et philanthropes ont également compris la nécessité d'agir afin d'atténuer l'**impact de la crise sur les économies des pays du Sud**, en particulier sur les petites entreprises, en première ligne face aux conséquences économiques. La Fondation Visa a annoncé, outre un programme de 10 M\$ d'aide d'urgence immédiate, un programme de 200 M\$ sur cinq ans pour soutenir les petites et micro-entreprises dans le monde, en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat des femmes.

Références :

(1) Cartographie Candid : <https://candid.org/explore-issues/coronavirus>

(2) Plateforme du CFF dédiée à la COVID-19 : <https://www.actions-fondations-covid19.org/>

2.2.3 Un fort ancrage local et une expertise technique unique

Du fait de la présence de partenaires et de bénéficiaires sur le terrain, les fondations jouissent en général d'un fort ancrage local, qui facilite leur intervention au plus proche du terrain et des problématiques des communautés. Au-delà du simple financement de projets, les fondations – familiales essentiellement – ont la capacité d'établir un lien de proximité avec les organisations soutenues²⁷, qui s'inscrit souvent dans la durée. Elles peuvent ainsi se différencier par l'accompagnement qu'elles apportent aux associations partenaires. La crise sanitaire liée à la

COVID-19, durant laquelle les fondations ont été amenées à repenser leurs relations avec les bénéficiaires de leurs subventions en leur offrant davantage de flexibilité, a contribué à approfondir ces relations de confiance.

Les fondations d'entreprise, liées à des entreprises souvent bien implantées localement, peuvent également s'appuyer sur ce réseau pour acquérir une meilleure connaissance du terrain et développer leurs activités. Ces fondations peuvent généralement aussi se prévaloir d'une expertise technique unique compte tenu de leurs domaines de spécialisation souvent liés aux activités de l'entreprise, qui s'avère précieuse pour les organismes publics de

27. Un Esprit de Famille (2020), sondage précité.

développement. La Fondation Essilor, qui vise à éliminer la mauvaise vision dans le monde, est issue de la société d'optique ophtalmique Essilor, et possède ainsi des connaissances pointues dans ce domaine qui lui permettent notamment de former de jeunes entrepreneurs au métier d'opticien. La pratique du mécénat de compétences, de plus en plus répandue au sein des entreprises, permet également de mettre les compétences de certains de leurs salariés au service d'un organisme ou d'un projet d'intérêt général.

2.2.4 Un soutien à des zones de niche délaissées par l'APD traditionnelle

Les fondations sont libres de définir leurs géographies et thématiques d'intervention. Elles peuvent de ce fait se permettre d'investir dans des secteurs sous-financés au niveau mondial, car considérés comme non prioritaires, bien qu'essentiels au progrès social et à l'atteinte des ODD. Cela leur permet notamment de financer des zones de niche, comme l'illustre la Fondation Essilor, qui soutient l'accès à une meilleure vision dans le monde.

ENCADRÉ 6

Le mécénat d'entreprise

En droit français, le mécénat se définit comme un « *soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général* » (1). Les entreprises sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses à s'engager dans des activités de mécénat, qui peuvent s'effectuer en « régie directe », lorsque le mécène effectue son don directement au profit du porteur de projet, ou en « régie indirecte », c'est-à-dire qu'une structure dédiée à la gestion du mécénat est créée. Cette structure peut prendre la forme d'une fondation, d'un fonds de dotation ou d'une association. Les entreprises semblent néanmoins largement privilégier la formalisation du mécénat via une structure dédiée (2).

Cet engagement peut prendre différentes formes :

- Le mécénat financier est l'apport d'un montant en numéraire au profit d'un projet d'intérêt général. C'est la forme utilisée le plus couramment par les entreprises (92 % des entreprises mécènes pour 84 % du budget total du mécénat en France) (3).
- Le mécénat en nature consiste à donner ou à mettre à disposition des biens au profit d'un projet d'intérêt général.
- Le mécénat de compétences consiste à mettre à disposition un salarié sur son temps de travail au profit d'un projet d'intérêt général. Le groupe Orange a, par exemple, développé le dispositif « Temps Partiel Seniors » (TPS), qui permet à ses salariés en fin de carrière de consacrer une partie de leur temps de travail à l'une des associations partenaires.

Les mécènes ont de plus en plus tendance à utiliser ces différentes formes de mécénat en même temps, de manière complémentaire.

Le mécénat n'est pas un acte réservé aux très grandes entreprises : 96 % des entreprises mécènes sont des très petites entreprises (TPE) ou des petites et moyennes entreprises (PME) (4). Les grands groupes sont cependant davantage engagés à l'international.

La France s'est dotée, avec la loi Aillagon de 2003, d'un dispositif fiscal en faveur du mécénat des entreprises parmi les plus généreux sur le plan international, ouvrant droit à une réduction d'impôt au taux de 60 % (40 % pour les dons supérieurs à 2 M€). Cette loi a permis au mécénat de trouver sa place au sein des entreprises françaises : un rapport de la Cour des Comptes de 2018 souligne qu'elles étaient 68 930 en 2017 à y avoir eu recours contre 6 500 en 2005. La dépense fiscale a quasiment été multipliée par dix, passant de 90 M€ en 2004 à 930 M€ en 2016 (5).

Par ailleurs, comme le souligne le Panorama 2020 des fondations et des fonds de dotation réalisé par EY et Les entreprises pour la Cité (6), le mécénat d'entreprise est de plus en plus stratégique. En effet, en parallèle de leur mission d'intérêt général, la plupart de ces structures philanthropiques ont conscience de répondre à des enjeux stratégiques pour leur entreprise fondatrice. Au-delà de la valorisation externe de l'entreprise, le mécénat d'entreprise est notamment considéré comme un levier d'ancrage territorial et est estimé pouvoir contribuer indirectement au développement de l'activité économique de l'entreprise. Ainsi, les objets des fonds et des fondations sont désormais majoritairement en lien avec le cœur d'activité de leur entreprise fondatrice.

Références :

- (1) Arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière
- (2) EY Société d'Avocats, Les entreprises pour la Cité (2020), *Panorama 2020 des fondations et fonds de dotation créés par des entreprises mécènes – Vers des entreprises plus engagées : quel rôle pour les fondations dans ce nouveau monde ?* (https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/fr_fr/topics/economie-sociale-et-solidaire/ey-panorama-des-fondations-et-fonds-de-dotation-2020.pdf)
- (3) ADMICAL (2018), *Baromètre Le mécénat d'entreprise en France*.
- (4) *ibid.*
- (5) Cour des Comptes (2018), *Le soutien public au mécénat des entreprises. Un dispositif à mieux encadrer* (<https://www.ccomptes.fr/system/files/2018-11/20181128-rapport-soutien-public-mecenat-entreprises.pdf>)
- (6) EY Société d'Avocats, Les entreprises pour la Cité (2020), précité.

Pour les fondations familiales, le choix des thématiques financées se fait principalement au « coup de cœur » selon les sensibilités du fondateur et peut également être le fruit du hasard d'une rencontre. Pour les fondations d'entreprise, le choix est souvent beaucoup plus stratégique. Celles-ci ont en effet tendance à investir des thématiques et des géographies qui affectent directement le fonctionnement des entreprises qui les ont créées. Leurs interventions peuvent s'inscrire dans la continuité des activités de l'entreprise et visent souvent à améliorer les conditions de vie des populations qui y travaillent.

Les fondations, par leurs capacités de financement souvent réduites, permettent également de financer des projets de petite ampleur mais résilients. Ces petits projets peuvent ensuite être repris et amplifiés par les autorités publiques pour accompagner leur évolutivité.

L'action de la philanthropie est donc complémentaire de celle de l'État : elle ne travaille pas à la même échelle, mais possède des marges de manœuvre et d'initiative que les pouvoirs publics n'ont pas. Les fondations permettent d'élargir le champ d'intervention de la solidarité internationale en fournissant une complémentarité d'action à l'APD.

2.2.5 Une capacité à mobiliser des financements

Les fondations pratiquent régulièrement la collecte de fonds privés auprès des particuliers. Par leur structure souple et leur grande liberté d'action, elles ont également la capacité de nouer des partenariats avec des organismes publics, des organisations internationales et des organisations de la société civile, permettant de créer un effet de levier. Ainsi, en réponse à la crise liée à la pandémie de COVID-19, l'OMS, la Fondation pour les Nations unies et la *Swiss Philanthropy Foundation* ont notamment créé ensemble un fonds de solidarité pour la lutte contre la COVID-19, qui a permis de lever plus de 242 M\$ auprès des particuliers, des sociétés et des organisations philanthropiques du monde entier.

Par ailleurs, les fondations peuvent également avoir recours à des instruments de financements innovants et à des mécanismes plus proches de ceux qu'utilisent les entreprises pour lever des fonds. L'émission récente d'obligations sociales sur le marché américain par la *Ford Foundation* illustre le vaste champ de possibilités dont disposent les fondations en ce qui concerne la mobilisation de capitaux. Par ailleurs, les liens étroits qu'entretiennent les fondations d'entreprise avec le secteur privé leur permettent d'avoir accès à des flux

ENCADRÉ 7

Le Centre d'Art de Port-au-Prince

Créé en 1944, le Centre d'Art de Port-au-Prince devient rapidement une référence nationale et internationale pour la promotion de la création artistique d'Haïti. Reconnu d'utilité publique en 1947, cet espace de pratiques collectives des arts plastiques œuvre sur le terrain à la fois artistique et social, créant ainsi un lieu de mixité unique. Le Centre d'Art découvre et soutient de nombreux artistes, développe un enseignement artistique pour une population qui, sans cela, n'y aurait pas accès, soutient les étudiants en arts et les chercheurs, conserve et valorise un patrimoine artistique rare à travers des expositions en Haïti et partout dans le monde.

Le secteur culturel et artistique ne constitue pas une priorité de l'État haïtien et ne s'inscrit pas dans les plans pluriannuels des acteurs traditionnels de l'aide au développement, qui soutiennent majoritairement le secteur macro-économique et les politiques sectorielles de l'éducation, de la santé et de l'agriculture et les infrastructures. Ce projet donne la priorité au renforcement d'un bien collectif à long terme et à un modèle de développement s'appuyant sur les ressources culturelles du pays. Il permet d'avoir un impact sur la communauté des artistes à travers des activités génératrices

de revenus et l'accès des jeunes à des connaissances et à des formations qui les ouvrent sur leur culture et le monde.

Par ailleurs, le Centre d'Art a su réunir, ces dix dernières années, un ensemble de mécènes et de fondations d'origine haïtienne, américaine et française pour soutenir sa renaissance à la suite de sa destruction par le séisme de 2010 et, depuis 2020, l'accompagner dans sa campagne internationale « grands donateurs ». Ces acteurs participent au comité de campagne et œuvrent à la mobilisation de leurs réseaux respectifs de donateurs et des pouvoirs publics de leurs pays. Ils mobilisent également leur propre véhicule de collecte en France, aux États-Unis et en Europe grâce au réseau *Transnational Giving Europe*, garantissant aux donateurs une transparence dans la gestion des dons et les actions réalisées.

Ces nouvelles formes de coopération philanthropique dénotent une capacité des fondations à investir collectivement dans un projet d'intérêt général et permettent de faciliter un engagement des mécènes dans la durée, en même temps qu'une agilité dans les procédures de financement et de décision, en adéquation avec le contexte.

Source : David Bruchon, École pratique des hautes études

privés aux conditions du marché (OCDE, 2015). Pour mettre en place les outils financiers qui lèveront les milliards d'euros encore manquants en réponse à la pandémie de COVID-19, la France mène une réflexion internationale pour relancer les financements innovants dans le secteur de la santé. Une étude, réalisée pour le compte du MEAE en tant que secrétariat permanent du Groupe pilote, sur les mécanismes de financement innovant pour la santé (ThinkWell, 2020) servira de base de discussion entre les membres, et même au-delà, pour renforcer l'utilisation des financements innovants afin d'obtenir de meilleurs résultats dans le secteur de la santé. Cela passera notamment par la promotion de mécanismes permettant de susciter, par effet de levier, la contribution du secteur privé et des fondations.

2.2.6 Les fondations en tant que vecteurs d'influence

Les fondations sont des vecteurs d'influence stratégique tant dans les instances internationales de développement que dans les géographies où elles interviennent. Le portage de priorités stratégiques communes peut s'avérer intéressant afin de peser davantage dans les grands débats internationaux sur le développement.

Certaines grandes fondations, comme la BMGF, ont une capacité à jouer un rôle important dans les discussions internationales, auprès des pays du G7 et du G20, par exemple, et dans les grandes causes mondiales, comme la lutte contre la COVID-19 actuellement.

La philanthropie peut également contribuer au rayonnement d'un État à l'international, comme l'ont fait la *Jack Ma Foundation* et l'*Alibaba Foundation* qui, par leurs actions en réponse à la pandémie de COVID-19, ont contribué à renforcer la présence de la Chine en Afrique.

L'intérêt de plus en plus prononcé des grandes fondations américaines pour l'enseignement supérieur africain²⁸ est également un vecteur d'influence, assurant la promotion de l'anglophonie auprès des nouvelles générations de chercheurs et d'étudiants africains et permettant d'étendre la production de connaissances, de compétences et d'innovations anglosaxonnes au reste de l'Afrique à travers leurs programmes.

L'action des fondations politiques joue également un rôle essentiel dans la promotion de l'influence, permettant de véhiculer les valeurs politiques et démocratiques d'un État à l'international. Les fondations politiques allemandes sont particulièrement actives dans ce domaine, se positionnant comme des acteurs incontournables de la politique étrangère allemande.

ENCADRÉ 8

Les fondations politiques à vocation de coopération internationale

Les fondations politiques sont des lieux d'expertise, de réflexion et de formation civique, associés de façon plus ou moins étroite à des mouvements politiques. Créées pour consolider les valeurs démocratiques sur le plan national, elles ont développé rapidement une « capacité exportatrice » et ont ainsi permis d'accompagner, de façon souple et efficace, la mise en place des structures et des pratiques démocratiques, en soutenant des forces politiques ou syndicales à l'étranger. Les fondations politiques se sont d'abord développées en Allemagne, puis dans les pays du nord de l'Europe et dans les pays anglosaxons. Parmi les différentes missions que remplissent les fondations à vocation politique, l'action internationale tend à passer au premier plan.

En Allemagne, les fondations politiques sont des acteurs incontournables de la politique étrangère (1). À ce jour, il y a six fondations politiques allemandes reconnues, proches de chacun des partis représentés au *Bundestag*. Financées essentiellement sur fonds publics, elles soutiennent à travers

leurs activités des mouvements politiques et sociaux dans le monde entier. Ces fondations conduisent une « diplomatie non gouvernementale » (parfois appelée « diplomatie parallèle »), qui sert tant les partis politiques auxquels elles sont affiliées que les ministères fédéraux allemands et permet de renforcer l'influence globale de l'Allemagne dans les pays concernés.

Les fondations à vocation politique existent également dans les pays anglosaxons avec une configuration différente. Aux États-Unis, le Congrès et le Département d'État ont créé en 1983 la *National Endowment for Democracy*, fondation bipartisane à financement public, qui œuvre uniquement dans le domaine extérieur. Au Royaume-Uni, la *Westminster Foundation for Democracy* a été créée en 1992 par le Parlement et le Gouvernement avec des objectifs similaires, mais avec des moyens publics plus modestes. Si ces deux agences ont le statut officiel de fondation, de nature non gouvernementale, elles sont des opérateurs de l'État dont le rôle est de préparer les transitions démocratiques dans les pays en sortie de crise.

La coopération démocratique internationale est également importante dans les pays nordiques. Le paysage suédois est dominé par l'*Olof Palmes Internationella Center*, créé en

28. Cf. Encadré (p.10) : Résumé de l'ouvrage de Fabrice Jaumont (2018), *Partenaires inégaux. Fondations américaines et universités en Afrique*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

1992 par le parti social-démocrate. L'*Olof Palmes Internationella Center* et ses organisations membres sont aujourd'hui engagés dans plus de 200 projets dans une vingtaine de pays. Aux Pays-Bas, les deux principaux instituts destinés à l'action extérieure sont l'*Alfred Mozer Stichting* (social-démocrate) et l'*Eduardo Frei Stichting* (chrétienne-démocrate), qui agissent essentiellement en Europe de l'Est, dans les Balkans et le Caucase, et, plus récemment, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

En France, les grandes familles politiques ont commencé à se doter de fondations chargées d'assurer la réflexion et la diffusion d'idées à partir du début des années 1990. On en compte aujourd'hui six*. Les fondations politiques françaises, reconnues d'utilité publique, sont en partie financées par des fonds publics, alloués par les services du Premier ministre.

En 1997, le rapport Oudin (2) sur les fondations à vocation politique analyse leur développement récent dans le monde, leur diversité et leurs points communs, et le cas de la France, où elles sont peu développées. Il aboutit à une proposition de loi (3) sur la création d'un régime « à la française » pour les fondations politiques, inspiré du modèle allemand, pionnier dans ce domaine. Le développement des

fondations démocratiques à vocation politique en France nécessite en effet une adaptation du droit existant et un soutien public du fait du statut particulier de ces organisations. Cette ambition n'a cependant jamais été formellement suivie d'effets, et les fondations politiques françaises, contrairement aux fondations allemandes, sont loin d'être des acteurs incontournables sur la scène de l'« assistance internationale à la démocratie ».

* La Fondation Jean Jaurès historiquement liée au Parti socialiste ; la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol) proche de l'UMP, puis des Républicains ; la Fondation Gabriel Péri créée à l'initiative du Parti communiste ; la Fondation Robert Schuman soutenue initialement par la famille politique centriste ; la Fondation Res Publica initiée par Jean-Pierre Chevènement ; la Fondation de l'écologie politique par le parti Europe Écologie Les Verts.

Références :

- (1) DAKOWSKA D. (2013), « Les fondations politiques allemandes : des courtiers de la politique étrangère », CERISCOPE Puissance (<http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part2/les-fondations-politiques-allemandes-des-courtiers-de-la-politique-etrangere>)
(2) OUDIN J. (1997), *Les Fondations démocratiques à vocation politique en France : rapport au Premier ministre* (<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/974048300.pdf>)
(3) Proposition de loi n° 95-505 (<http://www.senat.fr/leg/pp195-505.html>)

2.3 Des partenariats nécessaires pour accroître l'impact de la solidarité internationale

Aujourd'hui, les fondations cherchent de plus en plus à nouer des partenariats avec d'autres acteurs du développement afin de mieux maîtriser leur environnement et d'accroître l'impact de leurs actions. Le MEAE s'impose comme un partenaire incontournable des fondations par ses nombreuses dimensions qui lui permettent notamment d'accompagner, de faciliter et de valoriser l'action des fondations à l'international.

2.3.1 Une connaissance des pays et du réseau de la société civile

Si les fondations d'entreprise peuvent en général s'appuyer sur un réseau d'entreprises bien implantées localement, il est plus difficile pour les fondations familiales d'identifier et de valider la qualité des partenaires locaux. Les déplacements et les démarches de vérification s'avèrent souvent être des opérations coûteuses, qui ont tendance à décourager les fondations familiales à opérer à l'international.

Par son maillage du territoire et sa connaissance du pays et des acteurs, le MEAE peut apporter aux acteurs philanthropiques un éclairage précieux sur le contexte

politique et la situation économique d'un pays, tout comme sur ses besoins et ses contraintes spécifiques. Par le biais de ses ambassades, le MEAE est également en mesure de recommander ou de valider un partenaire local potentiel, aidant ainsi les fondations à mieux maîtriser leur environnement et à déployer leurs activités. Par exemple, dans le cadre du partenariat – issu de la stratégie « Innover ensemble » – entre le MEAE et la fondation « La France s'engage », les équipes du ministère et du réseau des ambassades de France à l'étranger ont accompagné, en 2020, la Fondation dans le processus d'organisation de son « Prix international » soutenant des projets d'ESS portés par des structures d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine inscrivant leur action dans les ODD : les ambassades ont contribué utilement à la vérification des dossiers présélectionnés et ont assuré la remise des prix aux lauréats dans les pays concernés, en présence des autorités et des partenaires du réseau, permettant ainsi de valoriser localement les projets primés comme leviers de développement.

Le rapport de 2018 de l'OCDE ayant montré que beaucoup de fondations préfèrent investir dans des pays à revenu intermédiaire stables et par le biais de partenaires établis du fait, notamment, de la difficulté à mettre en œuvre l'aide dans les pays les plus pauvres, un partenariat avec le MEAE, en particulier dans les pays les moins avancés, permettrait aux fondations philanthropiques d'investir

de nouveaux terrains en matière de solidarité internationale et de s'aligner davantage avec les priorités géographiques de la politique française de développement.

Par ailleurs, les fondations pourraient également bénéficier d'un échange d'expertise avec le MEAE, qui dispose, au sein de ses directions thématiques et géographiques, d'une expertise technique pointue sur différents domaines, tels que la santé, l'environnement et l'égalité femmes-hommes, les droits humains, et de conseillers techniques installés localement au sein des ambassades.

2.3.2 Un meilleur alignement des priorités et des objectifs

Comme évoqué au Chapitre 1, si les priorités géographiques et thématiques des fondations et du MEAE convergent, elles peuvent également différer selon les structures. La mise en place de partenariats et d'enceintes de dialogue entre le MEAE et les fondations, notamment françaises, pourrait permettre de mieux comprendre les géographies et les secteurs d'action prioritaires, de mettre en commun les connaissances les concernant et d'aligner les objectifs. Cela répondrait également à une demande, émise par de nombreuses fondations françaises, de mieux connaître les priorités d'intervention de l'APD française afin de pouvoir, dans la mesure du possible, y inscrire leurs initiatives.

Par ailleurs, une collaboration poussée entre le MEAE et les acteurs philanthropiques permettrait de les associer davantage, en amont, à la réflexion sur les orientations de la politique de développement française et de les sensibiliser à la mise en œuvre des ODD. En effet, d'après l'OCDE, 59 % des fondations ont déclaré aligner leurs projets sur les ODD sur la période 2013-2015 (OCDE, 2018), ce qui laisse entrevoir une marge de progression quant au financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par les acteurs philanthropiques.

2.3.3 Une capacité de coordination et de synthèse

En l'absence d'instances de coordination, des initiatives menées en parallèle par les acteurs philanthropiques et les bailleurs traditionnels risquent de se recouper sans que ni l'un ni l'autre n'en aient connaissance. L'absence de données globales et consolidées sur les initiatives philanthropiques en cours et passées constitue en effet un frein majeur à l'efficacité des fondations dans la mise en œuvre de leurs projets.

C'est pourquoi l'instauration d'enceintes de dialogue et de coopération entre le MEAE et les fondations apparaît nécessaire afin de limiter les projets faisant double emploi et d'encourager la création de synergies autour d'initiatives existantes dans une zone géographique, permettant d'accroître l'impact des projets menés. Le MEAE, via ses ambassades, bénéficie généralement d'une vision globale des acteurs du développement présents dans un pays et des projets menés, lui permettant d'apporter une visibilité qui manque souvent aux fondations.

2.3.4 Un soutien politique et une valorisation

Le MEAE a également un rôle à jouer afin de faciliter les relations et le dialogue entre les fondations françaises et les autorités locales par l'intermédiaire de ses ambassades. Les relations des acteurs philanthropiques avec les gouvernements locaux sont en effet fondamentales pour la bonne mise en œuvre des projets et peuvent parfois s'avérer difficiles à établir pour les fondations.

Le MEAE peut aussi offrir une plus grande visibilité aux actions et aux initiatives des fondations à l'international, et les valoriser localement par l'intermédiaire de ses ambassades. Cette valorisation peut notamment passer par la présence d'un diplomate lors d'un événement organisé par une fondation ou encore par le relai sur les réseaux sociaux ou le site de l'ambassade des projets mis en œuvre par ces organismes. Ce soutien du MEAE permet de conférer une certaine légitimité aux fondations, qui favorise la mise en œuvre de leurs initiatives dans le pays.

Par ailleurs, le MEAE peut également faciliter les contacts au sein du système onusien pour les fondations françaises, et contribuer à y valoriser leurs actions en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2019, le ministère a ainsi soutenu les démarches d'enregistrement et d'obtention d'un statut consultatif de la Fondation FAMAÉ auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC).

2.3.5 Une pérennisation des projets et un retour d'expérience

Les fondations, qui financent en grande majorité des projets de petite ampleur, se heurtent souvent à la problématique de l'évolutivité de leur projet et de sa pérennisation lorsqu'elles souhaitent se désengager. Une collaboration approfondie avec le MEAE pourrait permettre d'aider les projets initiés par les fondations à s'inscrire sur du long terme, notamment par une reprise des projets ayant montré leur résilience et leur impact, par l'aide à l'identification de bailleurs, ou encore par le biais d'une mise en relation avec des acteurs pertinents.

Par ailleurs, le MEAE étant habitué à évaluer les projets qu'il soutient ou accompagne, il pourrait inciter les fondations à s'engager davantage dans la voie de l'évaluation pour celles qui ne le font pas systématiquement pour une meilleure connaissance de l'impact de ces structures sur le financement de l'aide au développement. La mise en œuvre d'évaluations conjointes entre le MEAE et les fondations pour les projets menés en commun permettrait également d'évaluer leur impact conjugué et de mettre en avant de plus grandes synergies d'action possibles. La Fondation de France et l'AFD ont, par exemple, mené, en 2015, une évaluation conjointe sur leur mobilisation en réponse au séisme qui a frappé Haïti en 2010 afin de dégager, entre autres, une complémentarité dans leurs appuis aux ONG (AFD, Fondation de France, 2015).

Trois questions à M. Xavier Darcos, Chancelier de l'Institut de France

Qu'est-ce que l'Institut de France ?

Pour le « commun des mortels », l'Institut de France, c'est d'abord... « les immortels », l'habit vert, le *Dictionnaire*. La célèbre Coupole du Quai de Conti est l'un des symboles de la France, de sa langue, de sa culture, de son excellence scientifique. Mais l'Institut de France, c'est beaucoup plus que cela. L'Institut compte près de 500 académiciens, membres des cinq Académies, dans tous les champs du savoir et des arts : du juriste au chimiste, du financier au romancier, du chef d'entreprise au chef d'orchestre. C'est aussi un réseau de 500 correspondants et associés étrangers, tous références internationales dans leur domaine.

L'Institut, c'est aussi plusieurs centaines de fondations abritées, dont le fonctionnement est un modèle unique en son genre, puisque les conseils et les jurys sont composés d'académiciens, dont l'engagement est bénévole.

Dans quelle mesure l'Institut de France participe-t-il à la coopération internationale pour le développement ?

Cette année, l'une de nos fondations a attribué quatre grands prix, pour un total de 900 000 €. L'un des prix a

récompensé le soutien scolaire aux réfugiés et un autre un projet culturel au Cambodge. Une autre fondation a permis de verser 500 000 € à des recherches sur les maladies infectieuses en Afrique. À côté de ces grands prix, certaines fondations permettent de distribuer des sommes plus réduites mais plus nombreuses à des opérations de reboisement ou à la construction d'écoles, en Afrique également. Je pourrais multiplier les exemples. Nous attribuons chaque année près de 25 M€ de prix et de subventions, dont la moitié pour des projets internationaux, dans 55 pays. L'Institut est aujourd'hui l'un des plus grands mécènes en France.

Dites-nous en plus sur les liens qui unissent l'Institut de France et le MEAE.

L'ancien ministre de la Coopération que je suis ne peut que souhaiter ardemment étendre à l'action philanthropique la collaboration entre le Quai de Conti et le Quai d'Orsay. Nos objectifs pour le rayonnement de la France se rejoignent et nos moyens d'action sont complémentaires. L'Institut et ses fondations abritées sont un mécène prestigieux, agissant dans la longue durée et avec discernement. De notre côté, nous comptons sur le réseau diplomatique et culturel français, sur la connaissance du terrain qui est celle des diplomates, pour guider notre mécénat vers les projets qui méritent d'être soutenus. L'ambassadeur, l'académicien et le mécène ont vocation à travailler ensemble.

Chapitre 3

Orientations stratégiques

Ces orientations stratégiques, qui s'articulent autour de cinq axes opérationnels, visent à dégager des pistes d'action afin de renforcer la coordination entre le MEAE et les structures philanthropiques dans le cadre de la politique française de développement.

3.1 Institutionnaliser les relations entre le MEAE et les structures philanthropiques françaises

Le Chapitre 2 de cette stratégie a permis de mettre en lumière les complémentarités d'actions entre le MEAE et les structures philanthropiques françaises, rendant ainsi pertinent un rapprochement entre ces acteurs afin de gagner en efficacité dans la mise en œuvre des ODD. Les relations entre le MEAE et les structures philanthropiques françaises pourront être institutionnalisées à travers les moyens d'action déclinés ci-dessous.

3.1.1 Créer une enceinte de dialogue entre le MEAE et les représentants du secteur de la philanthropie française

Pour renforcer la coopération entre le MEAE et les acteurs philanthropiques, une enceinte de dialogue sera créée, au sein de laquelle le MEAE s'assurera de la bonne représentation des diverses structures de la philanthropie française (fondations créées par des particuliers, fonds de dotation, fondations d'entreprise et fondations d'utilité publique en particulier). La participation, dans cette enceinte de dialogue, de *family office*²⁹ engagés en faveur du développement, pourra également être envisagée.

La tenue régulière de réunions rassemblant les services ministériels compétents, les opérateurs concernés, comme l'AFD et l'IRD, et les acteurs de la philanthropie française pour le développement permettra d'identifier des sujets d'intérêt commun afin de favoriser le dialogue et l'émergence de synergies d'action et de financement avec les structures philanthropiques sur certains projets et thématiques. Ces discussions permettront également au MEAE de communiquer sur ses projets et priorités et favoriseront une meilleure connaissance et une meilleure appropriation de la politique de développement de la France par les acteurs philanthropiques. Ce partage d'informations permettra, par ailleurs, d'avoir une vision globale des projets de solidarité internationale portés par les acteurs en présence.

Des réunions plus restreintes pourront être organisées en parallèle afin d'approfondir les travaux et de structurer davantage le dialogue autour de priorités thématiques et géographiques communes. Ces groupes pourront être animés par une fondation cheffe de file et spécialiste du sujet, en collaboration avec le MEAE.

Ces réunions seront par ailleurs effectuées en lien avec les travaux du Groupe « Innover ensemble » dans le cadre, notamment, de la proposition 2 de sa stratégie (« Permettre aux entreprises et fondations d'orienter leurs activités vers des projets hybrides »).

3.1.2 Intégrer des représentants du secteur de la philanthropie française au CNDI

Pour associer davantage les fondations françaises aux réflexions sur les enjeux de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, les acteurs

29. Organisation privée destinée à détenir et à contrôler le patrimoine d'une famille (*single family office*) ou à superviser et à contrôler le patrimoine de plusieurs familles (*multi family office*). Si ces organismes sont encore relativement peu actifs dans le domaine du développement, la philanthropie semble susciter un intérêt croissant parmi les familles fortunées françaises.

philanthropiques français seront intégrés au bureau du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) et aux séances plénières, qui se réunissent trois fois par an, ainsi qu'aux séances thématiques et aux groupes de travail, en fonction des sujets d'intérêt.

Pour cela, un collège de « représentants des fondations » regroupant des organismes représentatifs de l'écosystème philanthropique en France (fondations d'intérêt public et fondations privées) sera créé au sein du CNDSI. Des fondations d'entreprise seront également intégrées au collège des « acteurs économiques engagés dans la coopération internationale et le développement durable ». Par ailleurs, les fondations pourront bénéficier du statut de membre observateur afin d'assister aux séances du CNDSI et seront désignées en fonction de la thématique de chaque réunion.

3.1.3 Instaurer des partenariats formels avec les structures abritantes françaises et les réseaux majeurs de fondations françaises

La mise en place de partenariats avec les structures abritantes françaises majeures et avec les grands réseaux de fondations françaises³⁰ – tels que le sont le CFF, la Fondation de France ou l'Institut de France – permettrait de promouvoir la démarche partenariale du MEAE auprès d'une majorité d'acteurs philanthropiques français.

Par ailleurs, la participation du MEAE à certaines initiatives de ces organismes, notamment celles dédiées à l'international – comme le cercle thématique consacré à l'action internationale du CFF – permettrait une meilleure coordination avec les fondations françaises en ce qui concerne la solidarité internationale. Par ce biais, le ministère pourra également encourager les fondations françaises qui souhaiteraient opérer à l'international, mais qui n'osent pas s'engager par manque de connaissances, de compétences ou de réseaux, en les aidant à développer une connaissance du contexte local. Cela permettra aussi d'identifier les innovations et les initiatives pilotes développées en France par les fondations qui seraient intéressantes à mettre en œuvre dans des contextes de pays en développement.

À l'inverse, les acteurs de l'écosystème philanthropique français seront encouragés à participer aux événements *ad hoc* organisés par le MEAE impliquant la société civile et à s'impliquer dans les dispositifs de sensibilisation et d'engagement des citoyens en faveur de la solidarité internationale.

Le ministère veillera à ce que ces partenariats noués avec les structures philanthropiques françaises s'inscrivent dans le respect des principes de l'approche du développement

fondée sur les droits humains, en conformité avec la stratégie interministérielle française « Droits humains et développement » et portera une attention particulière à la bonne gestion des fondations avec lesquelles il décidera de s'associer.

3.1.4 Étudier la création d'un fonds alimenté par les acteurs de la philanthropie française destiné à soutenir l'amorçage des entrepreneurs qui participent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les pays en développement

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de mécanisme de financement conjoint aux fondations françaises et au MEAE. La création d'un fonds pouvant être alimenté par les acteurs de la philanthropie française permettrait de bénéficier d'un fort effet de levier pour le financement d'initiatives conjointes. Cela permettrait également de fédérer et de mobiliser les acteurs de la philanthropie française autour du financement de projets portant sur des thématiques et des géographies prioritaires de la politique de développement de la France.

La forme, les modalités et le périmètre d'action d'un tel fonds – structure *ad hoc* hébergée par un organisme abritant ou fonds s'inscrivant dans des dispositifs existants de soutien à l'amorçage d'entrepreneurs dans les pays du Sud – seraient déterminés en lien avec les acteurs philanthropiques français dans le cadre d'un groupe de travail en particulier.

Les réflexions sur la création de ce fonds pourraient s'inscrire en lien avec le nouveau Fonds d'innovation pour le développement, qui vise à mieux associer les acteurs de la recherche et du développement, notamment les fondations. Elles pourraient également être alimentées par les résultats de l'étude de faisabilité de l'AFD pour la création d'un fonds de dotation permettant de mobiliser des mécènes sur plusieurs champs d'intérêt général en Outre-Mer.

3.2 Favoriser et promouvoir l'action de la philanthropie française et francophone sur la scène internationale

L'un des axes majeurs de cette stratégie consistera à favoriser davantage l'action des structures philanthropiques françaises sur la scène internationale afin de valoriser leur action en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'accroître

30. Cf. Annexe 3 (p. 45) – Les fondations et les fonds français : définition et diversité

l'influence française et francophone dans les grands débats internationaux sur le développement. À ces fins, les moyens d'action suivants seront mis en œuvre.

3.2.1 Valoriser le rôle des acteurs de la philanthropie française au sein des instances internationales en tant qu'acteurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Les acteurs philanthropiques français ne jouissent pas aujourd'hui d'une forte visibilité au sein des instances internationales, alors même qu'ils jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour valoriser davantage leur action en faveur du financement du développement au sein des instances onusiennes, ils seront invités à faire partie de la délégation française pour le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF)³¹ et encouragés à participer aux événements parallèles organisés par la France en marge du segment de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies. L'obtention d'accréditations des fondations françaises auprès des institutions onusiennes et européennes sera également encouragée et facilitée par le MEAE.

Par ailleurs, une plus grande participation des fondations françaises au sein des infrastructures philanthropiques mondiales, telles que les réseaux netFWD et WINGS ou encore la *SDG Philanthropy Platform*³², sera encouragée. Au niveau du G7/G20, la participation des acteurs de la philanthropie française à l'un des « groupes d'engagement » qui préparent des recommandations à destination de la présidence sera également étudiée.

Une systématisation de la représentation des acteurs philanthropiques français dans les enceintes européennes et internationales et lors de grands événements pourra notamment être étudiée, dans le cadre d'une stratégie globale du MEAE visant à accroître la représentation des organisations de la société civile françaises dans les instances multilatérales afin de valoriser durablement leur rôle en tant qu'acteurs du développement et de renforcer la stratégie d'influence de la France sur la scène internationale. Des actions conjointes avec les services compétents du ministère seront menées en ce sens.

3.2.2 Favoriser l'émergence et la structuration d'une philanthropie francophone

L'écosystème de la philanthropie est dominé historiquement par les pays de langue et de tradition anglophones avec, en chef de file, les États-Unis. La philanthropie francophone dans le monde est pratiquée de manière plus discrète et moins structurée. Il s'agira ainsi de favoriser l'émergence et la structuration d'une philanthropie francophone, en encourageant la mise en œuvre d'instances de dialogue entre les acteurs philanthropiques francophones (Sellen, 2018).

Cette recommandation s'effectuera en lien avec les entités de la Francophonie multilatérale (Organisation internationale de la Francophonie [OIF], Agence universitaire de la Francophonie [AUF], Université Senghor d'Alexandrie, Association internationale des maires francophones [AIMF], Assemblée parlementaire de la Francophonie, etc.) pour lesquelles le développement d'une philanthropie francophone constitue un enjeu croissant³³ et sur lesquelles cet écosystème pourra s'appuyer. La mise en place, à l'horizon 2021, d'un réseau de patronat francophone, soutenu par la France, pourra notamment servir de levier pour la mise en place d'un mécénat francophone. Par ailleurs, le développement d'une philanthropie francophone pourra compléter favorablement les efforts de la France et de la Francophonie en matière de renforcement de l'offre d'apprentissage de la langue française, notamment en Afrique, et faire ainsi face à la concurrence des fondations américaines dans ce domaine³⁴.

La structuration d'une philanthropie francophone pourra également renforcer la promotion de la pratique du français au sein des organisations et des fonds multilatéraux afin de garantir un meilleur accès des acteurs francophones aux sources de financement en limitant l'effet d'éviction lié à la barrière de la langue ; et d'accentuer le rayonnement de la France et de la Francophonie dans ces organisations, en lien avec les travaux du groupe de travail du CNDSI sur la stratégie auprès des banques et des fonds multilatéraux.

Des réflexions entre acteurs francophones pourront, par ailleurs, être initiées par la France dans les enceintes de l'UE afin de faciliter le dialogue entre les fondations européennes francophones.

31. Instance onusienne assurant le suivi des ODD.

32. Plateforme collaborative pilotée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et WINGS, ayant pour but de favoriser le dialogue entre tous les acteurs de l'écosystème du développement (publics et privés), au niveau local principalement.

33. L'OIF a lancé récemment le fonds de solidarité « La Francophonie avec Elles » afin de soutenir les actions de terrain permettant l'accès des femmes et des filles en situation de vulnérabilité de l'espace francophone – en particulier en Afrique et dans la Caraïbe – au développement économique, à l'éducation, à la santé, à la citoyenneté et à la formation, dans une optique de résilience accrue. Ce projet, conçu comme un fonds d'amorçage, vise à terme à être abondé par les secteurs public et privé afin de financer « la solidarité francophone ».

34. Cf. Encadré (p. 10) : Résumé de l'ouvrage de Fabrice Jaumont (2018), *Partenaires inégaux. Fondations américaines et universités en Afrique*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

3.3 Encourager la coopération entre le MEAE et les fondations au niveau local

Cette stratégie visera également à opérationnaliser les synergies et les complémentarités d'action possibles entre le MEAE et les acteurs philanthropiques au niveau local, notamment par le biais de nos ambassades, acteurs majeurs de la mise en œuvre de la politique d'aide au développement de la France sur le terrain.

3.3.1 Favoriser une meilleure connaissance réciproque sur le terrain via nos ambassades

Pour encourager les synergies entre les acteurs philanthropiques et le MEAE au niveau local, les ambassades seront sensibilisées à la démarche partenariale du ministère et informées des partenariats actifs entre le ministère et les fondations, ainsi que de la présence des acteurs philanthropiques connus du MEAE dans leur pays respectif. Les journées du réseau pourront notamment être mises à profit pour présenter cette stratégie de partenariat et sensibiliser à l'action des fondations en faveur du développement.

Les ambassades seront encouragées à dialoguer avec les acteurs philanthropiques, notamment ceux dont la France est partenaire, et à rendre compte au ministère de ces échanges. Il sera également demandé aux ambassades d'effectuer un recensement biennal de la présence des fondations françaises dans leur pays respectif et des actions qu'elles mènent.

Par ailleurs, le MEAE incitera systématiquement les fondations françaises à se rapprocher des ambassades dans les pays où elles mènent leurs initiatives. Dans ce cadre, des mises en relation entre les fondations et les ambassades pourront avoir lieu.

3.3.2 Mieux connaître et suivre l'action des fondations d'entreprise et le mécénat des entreprises françaises en Afrique

Les fondations d'entreprise françaises ont prouvé qu'elles étaient des acteurs philanthropiques majeurs en Afrique, à travers, notamment, leur forte présence sur ce continent et leur mobilisation rapide et massive lors de la crise liée à la pandémie de COVID-19. Il s'agira de mieux connaître le déploiement de ces fondations sur le continent africain afin d'évaluer les synergies d'action possibles sur le terrain. À ces fins, une cartographie des fondations des grandes entreprises françaises (CAC 40) intervenant en Afrique pourra notamment être effectuée. Des pistes de collaboration entre les projets du MEAE sur le continent africain et les programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de mécénat menés localement

par les entreprises françaises pourront également être identifiées.

3.3.3 Systématiser le développement de partenariats avec des structures philanthropiques locales lors de la mise en œuvre de projets par les ambassades

L'identification par les ambassades d'acteurs philanthropiques locaux capables de cofinancer certains projets ou de contribuer en nature à la mise en œuvre de projets sur le terrain sera systématiquement encouragée, en lien, par exemple, avec le Conseil présidentiel pour l'Afrique (CPA), qui pourrait jouer un rôle de catalyseur dans ces démarches. Des synergies d'action pourront être dégagées entre les projets du Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI) et du Fonds pour les projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs (PISSCA) du MEAE menés par les ambassades et les activités locales des fondations, et il sera demandé aux ambassades d'indiquer au ministère les noms de leurs partenaires philanthropiques locaux.

3.4 Développer la coopération avec les acteurs de la philanthropie africaine

L'Afrique étant la géographie prioritaire de l'APD de la France, il apparaît aujourd'hui essentiel d'approfondir les relations du MEAE avec les acteurs de la philanthropie africaine.

3.4.1 Développer des partenariats avec de grandes fondations africaines

À l'heure actuelle, le MEAE ne dispose pas de partenariat actif avec des fondations africaines. La mise en œuvre de partenariats avec de grandes fondations africaines, comme les Fondations Tony Elumelu ou Mo Ibrahim, permettrait de renforcer la capacité d'intervention française pour le développement en Afrique, ainsi que son expertise. L'action de ces fondations dans les pays francophones et les pays prioritaires de l'aide française au développement sera notamment encouragée. Ces partenariats seront noués en lien avec l'AFD, qui entretient déjà des relations avec certaines fondations africaines. Dans le cadre de la nouvelle composition du collège de personnalités étrangères disposant d'une expertise dans le champ de la coopération internationale et du développement au sein du CNDSI, la nomination d'un représentant d'une fondation africaine pourrait également être étudiée.

3.4.2 Soutenir le renforcement des infrastructures philanthropiques en Afrique

Le renforcement des infrastructures philanthropiques (organisations et réseaux d'appui au secteur philanthropique) en Afrique constitue également un levier d'action fondamental pour les agences et les bailleurs de fonds publics. L'analyse comparative des environnements nationaux (Chapitre 1) ayant souligné le faible développement de ces infrastructures philanthropiques en Afrique, il s'agira de favoriser le renforcement et la structuration des organismes nécessaires au développement d'une philanthropie locale afin de mobiliser davantage les ressources privées en faveur du développement sur le continent africain. Le MEAE pourra notamment s'appuyer sur les réseaux déjà existants, tels que l'*African Philanthropy Forum* (APF), fondé en 2014, ou encore l'AGN, fondé en 2009, qui contribuent à faciliter les échanges entre les organisations subventionnaires africaines établies et émergentes.

3.4.3 Favoriser la structuration de la diaspora africaine en France

Les envois de fonds de la diaspora africaine peuvent avoir un réel impact sur le développement du continent, non seulement du fait de leur volume, mais aussi de leur caractère moins volatile que les investissements commerciaux. Ils représentent une manne potentielle de financement du développement qui est, pour l'heure, relativement peu valorisée, ces flux se cantonnant majoritairement au cadre intrafamilial. Un des enjeux importants pour le MEAE consistera donc à mieux connaître et à encourager la structuration des réseaux de la diaspora africaine pour une meilleure prise en compte de ces flux.

La mise en œuvre de cette recommandation pourra passer par le Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM), plateforme nationale qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (OSIM ; au nombre de 1 000 environ), engagés dans des actions d'intégration en France et dans des actions de développement dans les pays d'origine. Il sera également pertinent de nouer des relations avec les réseaux de la diaspora africaine, en particulier ceux capables de mobiliser des grands donateurs, tels que le Club Efficiencia, ou encore de jeunes initiatives de financement participatif, telles que *Jamaafunding*. Une cartographie des acteurs de la diaspora africaine en France permettra notamment d'obtenir une vision globale de ces acteurs ainsi qu'une meilleure compréhension de leur mode opératoire.

3.5. Renforcer le dialogue et les moyens d'action avec les structures philanthropiques européennes et internationales

Le MEAE s'attachera également à développer des synergies d'action avec d'autres structures philanthropiques européennes et internationales en vue d'établir et/ou d'approfondir des partenariats opérationnels avec des acteurs phares de la philanthropie.

3.5.1 Renforcer la présence française dans la structuration du secteur philanthropique au niveau européen

Comme évoqué au Chapitre 1, la philanthropie européenne est un secteur florissant avec des sommes de plus de 60 Md€ versées chaque année, au sein de l'UE, en faveur de l'intérêt général. Un des enjeux pour la France consistera donc à encourager la structuration de ce secteur en vue d'une plus grande efficacité en faveur de la solidarité internationale.

Le MEAE pourra s'appuyer dans ce cadre sur les grands réseaux européens³⁵, qui rassemblent de nombreux acteurs philanthropiques européens et contribuent au développement et au renforcement de la philanthropie en Europe, avec lesquels des contacts pourront être noués et institutionnalisés.

Au sein de l'UE, un travail plus étroit pourra également être établi avec l'unité « Organisations de la société civile, fondations » de la direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne sur la base d'intérêts communs ; et la mise en place d'un environnement propice à une philanthropie européenne transfrontalière pourra être encouragée.

3.5.2 Nouer des partenariats avec de grands acteurs de la philanthropie européenne et internationale

Le ministère pourra chercher à identifier de nouvelles opportunités de collaboration avec des acteurs phares de la philanthropie européenne et internationale autour de sujets d'intérêt communs afin de faire naître d'éventuelles synergies opérationnelles en lien avec l'AFD. L'action de ces fondations dans les pays francophones et les pays prioritaires de l'aide française au développement sera également encouragée.

Par ailleurs, la crise liée à la pandémie de COVID-19 a poussé les grandes fondations anglosaxonnes à rechercher

35. Cf. Annexe 2 (p. 42) : Les grands réseaux philanthropiques mondiaux et européens

de nouvelles mannes de financement sous forme de financements innovants, tels que les obligations sociales (*social bonds*), qui ont créé des opportunités en matière de financement du développement que le MEAE pourra explorer notamment dans le cadre des réflexions en cours à travers le Groupe pilote sur les financements innovants.

3.5.3 Approfondir les relations avec les institutions philanthropiques internationales

Le MEAE s'attachera également à développer et à approfondir des relations avec les grandes plateformes et institutions philanthropiques internationales³⁶ afin de promouvoir sa démarche partenariale et de faire connaître la volonté de la France d'inclure davantage les acteurs philanthropiques dans les réflexions sur le financement du développement. L'exemple de la collaboration entre le ministère et le netFWD en 2018 dans le cadre de la traduction en français de l'étude *Private Philanthropy for Development* (*La philanthropie privée pour le développement*) pourra ainsi être répliqué, et des partenariats du même ordre pourront être envisagés. La France participera par ailleurs plus systématiquement aux travaux de ces instances philanthropiques.

36. Cf. Annexe 2 (p. 42) : Les grands réseaux philanthropiques mondiaux et européens

Annexe 1

Cadre de redevabilité – Indicateurs de suivi de la stratégie

Recommandations	Indicateurs de moyens	Indicateurs de résultats	Acteurs impliqués	Calendrier de réalisation ³⁷
Axe 1. Institutionnaliser les relations entre le MEAE et les structures philanthropiques françaises				
1.1 Créer une enceinte de dialogue entre le MEAE et les représentants du secteur de la philanthropie française	• Mise en place d'une réunion annuelle rassemblant le MEAE et les acteurs philanthropiques français agissant à l'international • Mise en place de réunions de travail thématiques entre les directions du MEAE et les structures philanthropiques pertinentes	• Nombre de réunions tenues avec les acteurs philanthropiques français • Nombre d'acteurs philanthropiques français représentés lors de ces réunions • Nombre de synergies d'action identifiées et mises en œuvre lors de ces réunions	• MEAE • AFD • IRD • Acteurs philanthropiques français	Annuel à compter de 2021
1.2 Intégrer des représentants du secteur de la philanthropie française au CNDSI	• Création d'un collège de « représentants des fondations » • Intégration de fondations d'entreprise au collège des « acteurs économiques engagés dans la coopération internationale et le développement durable »	• Nombre de structures représentatives de l'écosystème philanthropique français membres permanents du CNDSI • Nombre de structures représentatives de l'écosystème philanthropique français participant activement aux travaux du CNDSI • Nombre de fondations participant aux réunions du CNDSI en tant que membres observateurs	• MEAE • Acteurs philanthropiques français	À chaque réunion du CNDSI à compter de 2021
1.3 Instaurer des partenariats formels avec les structures abritantes françaises et les réseaux majeurs de fondations françaises	• Signature de partenariats avec des structures philanthropiques françaises majeures	• Nombre de partenariats noués entre le MEAE et des structures majeures de l'écosystème philanthropique français • Nombre d'interventions de représentants du MEAE à des initiatives ou à des événements organisés par les acteurs philanthropiques français • Nombre de structures philanthropiques françaises participant à des événements <i>ad hoc</i> organisés par le MEAE	• MEAE • Acteurs majeurs de l'écosystème philanthropique français	En continu à compter de 2021

37. Avec une évaluation de la mise en œuvre des recommandations après 5 ans

1.4 Étudier la création d'un fonds alimenté par les acteurs de la philanthropie française destiné à soutenir l'amorçage des entrepreneurs participant à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les pays en développement	• Définir les mécanismes financiers et de gouvernance permettant le cofinancement de projets par les acteurs philanthropiques français et le MEAE • Définir le périmètre d'action (thématique et géographique) d'un tel fonds • Définir les projets pouvant bénéficier des financements du fonds	• Montant total atteint par le fonds (en euros) • Montant des dotations attribuées grâce à ce fonds • Nombre de projets financés grâce à ce fonds	• MEAE • AFD • Acteurs philanthropiques français	Horizon 2021
Axe 2. Favoriser et promouvoir l'action de la philanthropie française et francophone sur la scène internationale				
2.1 Valoriser le rôle des acteurs de la philanthropie française au sein des instances internationales en tant qu'acteurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030	• Encourager la participation des acteurs philanthropiques français à la délégation française pour le HLPF • Encourager la participation des acteurs de la philanthropie française à l'un des « groupes d'engagement » du G7/G20 • Encourager la participation des structures philanthropiques françaises aux événements parallèles de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) • Faciliter l'obtention d'accréditations auprès des instances onusiennes et européennes pour les fondations françaises • Encourager la participation des structures philanthropiques françaises au sein des institutions philanthropiques internationales	• Nombre de structures philanthropiques françaises membres de la délégation française pour le HLPF • Nombres d'acteurs philanthropiques français participant aux « groupes d'engagement » du G7/G20 • Nombre d'acteurs philanthropiques français participant aux grands débats internationaux sur le développement • Nombre de fondations françaises possédant des accréditations auprès d'instances onusiennes et européennes	• MEAE	En continu à compter de 2021
2.2 Favoriser l'émergence et la structuration d'une philanthropie francophone	• Soutien au développement d'un réseau pour les acteurs philanthropiques francophones au sein des institutions de la Francophonie • Mise en place d'une instance de dialogue annuelle entre les acteurs philanthropiques francophones	• Nombre de réunions tenues avec les structures philanthropiques francophones • Nombre d'acteurs philanthropiques présents lors de ces réunions • Nombre de synergies d'action identifiées et mises en œuvre entre les acteurs de la philanthropie francophone	• MEAE • Entités institutionnelles de la Francophonie • Acteurs philanthropiques francophones	Annuel + en continu à compter de 2021

Axe 3. Encourager la coopération entre le MEAE et les fondations au niveau local

3.1 Favoriser une meilleure connaissance réciproque sur le terrain via les ambassades	• Sensibiliser les ambassades à l'action des fondations en faveur du développement • Informer les ambassades des partenariats actifs du MEAE avec les acteurs philanthropiques • Compte-rendu par les ambassades des échanges avec les structures philanthropiques, notamment celles avec lesquelles la France a un partenariat • Recensement biennal par les ambassades des projets menés localement par les fondations françaises • Facilitation de la mise en relation entre les structures philanthropiques françaises et les ambassades • Inciter les fondations partenaires à entretenir des relations de proximité avec les ambassades des pays où elles opèrent	• Nombre d'ambassades sensibilisées • Nombre de prises de contacts entre les ambassades et les structures philanthropiques actives dans leur pays	• MEAE • IRD • Acteurs philanthropiques menant des projets à l'international	En continu à compter de 2021
3.2 Mieux connaître et suivre l'action des fondations d'entreprise et le mécénat des entreprises françaises en Afrique	• Réaliser une cartographie des grandes fondations d'entreprise françaises qui interviennent en Afrique • Dégager des synergies possibles entre les projets du MEAE en Afrique et les programmes RSE et de mécénat menés localement par les entreprises françaises	• Nombre de projets menés en partenariat avec les fondations d'entreprises françaises • Nombre de synergies d'action dégagées entre les programmes RSE des entreprises françaises et les projets du MEAE	• MEAE • Fondations d'entreprises françaises	En continu à compter de 2021
3.3 Systématiser le développement de partenariats avec des structures philanthropiques locales lors de la mise en œuvre de projets par les ambassades	• Identification d'acteurs philanthropiques locaux capables de cofinancer des projets ou d'apporter une contribution en nature	• Nombre de projets cofinancés ou menés en partenariat avec des structures philanthropiques locales	• MEAE • AFD • Structures philanthropiques locales	En continu à compter de 2021

Axe 4. Développer la coopération avec les acteurs de la philanthropie africaine

4.1 Développer des partenariats avec de grandes fondations africaines	• Mise en œuvre de partenariats sur la base d'intérêts communs • Nomination d'un représentant d'une fondation africaine dans le collège des personnalités étrangères au CNDSI	• Nombre de partenariats noués avec des fondations africaines • Nombre de projets cofinancés avec des fondations africaines	• MEAE • AFD • Acteurs philanthropiques africains	En continu à compter de 2021
--	--	--	---	------------------------------

4.2 Soutenir le renforcement des infrastructures philanthropiques en Afrique	• Mieux connaître et suivre l'action des infrastructures philanthropiques africaines • Encourager les partenaires de la philanthropie africaine à inscrire leur action dans le cadre de ces infrastructures philanthropiques • Encourager la mise en œuvre de projets contribuant à la structuration et au renforcement des infrastructures philanthropiques en Afrique	• Nombre de projets mis en œuvre contribuant, directement ou indirectement, au renforcement des structures philanthropiques africaines	• MEAE • AFD • Acteurs philanthropiques africains	En continu à compter de 2021
4.3 Favoriser la structuration de la diaspora africaine en France	• Réalisation d'une cartographie des acteurs de la diaspora africaine en France • Création de partenariats avec les réseaux de la diaspora africaine en France	• Nombre de partenariats noués avec les réseaux de la diaspora africaine en France	• MEAE • AFD • Acteurs de la diaspora africaine en France	En continu à compter de 2021

Axe 5. Renforcer le dialogue et les moyens d'action avec les structures philanthropiques européennes et internationales

5.1 Renforcer la présence française dans la structuration du secteur philanthropique au niveau européen	• Mettre en œuvre des partenariats avec les grands réseaux européens • Mise en place d'un dialogue avec la Commission européenne • Encourager la mise en place d'un environnement propice à une philanthropie européenne transfrontalière au sein des instances de l'UE	• Nombre de partenariats noués avec les grands réseaux européens • Nombre d'événements organisés par les grands réseaux européens suivis par le MEAE • Nombre de travaux/publications sur la philanthropie européenne en faveur de l'aide au développement	• MEAE • Institutions philanthropiques européennes • Commission européenne	En continu à compter de 2021
5.2 Nouer des partenariats avec de grands acteurs de la philanthropie européenne et internationale	• Mise en œuvre de partenariats avec de grandes fondations européennes et internationales sur la base d'intérêts communs	• Nombre de partenariats noués avec des fondations européennes et/ou internationales • Nombre de projets cofinancés avec ces fondations	• MEAE • AFD • Fondations européennes et internationales	En continu à compter de 2021
5.3 Approfondir les relations avec les institutions philanthropiques internationales	• Participation aux travaux des structures philanthropiques internationales • Étude de pistes de collaboration avec ces acteurs, notamment dans le domaine des financements innovants	• Nombre d'événements organisés par les institutions philanthropiques internationales suivis par le MEAE • Nombre de projets menés avec ces acteurs	• MEAE • Structures philanthropiques internationales	En continu à compter de 2021

Annexe 2

Les grands réseaux philanthropiques mondiaux et européens

Au niveau mondial

EDGE Funders Alliance

EDGE Funders Alliance est une communauté de 300 membres, qui porte un plaidoyer au sein du secteur des fondations sur l'interdépendance des crises sociales, économiques et écologiques. Cette communauté vise notamment à financer une plus grande équité et des pratiques durables, tout en explorant et en soutenant des stratégies qui répondent aux défis systémiques et contribuent à un changement transformationnel à long terme. Depuis 2015, le réseau s'est développé en Europe (EDGE Europe) et y compte aujourd'hui une cinquantaine de membres.

Network of Foundations Working for Development (netFWD)

En 2012, le Centre de développement de l'OCDE a lancé le réseau de fondations œuvrant pour le développement (netFWD), qui réunit des philanthropes, mais aussi des décideurs politiques et des experts de l'OCDE afin de partager des données et des idées stratégiques, d'explorer de nouvelles approches et de construire de véritables partenariats au service du développement.

Au cours des huit dernières années, le réseau a épaulé les fondations dans le rôle essentiel qu'elles jouent sur la scène du développement. Il a également servi de plateforme efficace de dialogue et de coopération entre les fondations et les autres acteurs du développement. Il a, en outre, produit des études thématiques sur les expériences des fondations et les approches innovantes qu'elles mettent en œuvre, ainsi que des orientations concrètes visant à étayer le débat sur l'action publique à mener en matière de développement durable, l'avantage comparatif distinctif sur lequel les fondations peuvent s'appuyer.

Il organise régulièrement des groupes de travail thématiques sur les sujets de l'éducation, de la santé et de l'égalité femmes-hommes.

Worldwide Initiatives for Grantmaker Support (WINGS)

WINGS est un réseau de 160 associations philanthropiques, réseaux, institutions universitaires, organisations de soutien et bailleurs de fonds présents dans 45 pays du monde entier, dont le but est de renforcer et de promouvoir le développement de la philanthropie et de l'investissement social privé.

WINGS produit et diffuse des connaissances et des données sur le domaine de la philanthropie afin de renforcer les capacités des acteurs philanthropiques, favorise la diffusion des connaissances, les projets communs et les échanges réguliers entre ses membres, promeut et défend le secteur philanthropique au niveau mondial – notamment à travers la *SDG Philanthropy Platform*, qu'il coordonne avec le PNUD – et crée des alliances avec d'autres réseaux de la société civile et acteurs clés (universitaires, acteurs du développement, secteur privé et bailleurs de fonds intéressés par un engagement stratégique dans le domaine de la philanthropie).

Au niveau européen

Ariadne

Fondée par un groupe de donateurs européens, Ariadne est un réseau de plus de 600 donateurs et philanthropes qui soutiennent le changement social et les droits humains. Ariadne permet à ses membres de mieux réussir ensemble que s'ils agissaient individuellement, en leur permettant d'accéder à différents outils créés par la communauté et au soutien d'un réseau de pairs.

Donors and Foundations Networks in Europe (DAFNE)

Le *Donors and Foundations Networks in Europe* est un réseau regroupant des associations nationales et des réseaux de donateurs. À travers ses 30 organisations membres, il représente plus de 10 000 fondations ou bailleurs philanthropiques. Il a pour but de renforcer la philanthropie en Europe et promeut la collaboration à l'échelle européenne grâce à l'échange d'expériences et de connaissances de ses membres.

Le DAFNE soutient le rôle représentatif que jouent les associations de donateurs au niveau national. Le réseau travaille avec deux partenaires stratégiques principaux, l'EFC et WINGS, pour renforcer la voix et la représentation du secteur philanthropique aux niveaux européen et mondial et plaider en faveur de cadres juridiques et opérationnels favorables pour les fondations.

European Foundation Centre (EFC)

Plateforme de référence pour la philanthropie en Europe, l'EFC s'emploie à renforcer le secteur et plaide en faveur de la philanthropie institutionnelle en tant que formidable instrument de changement.

L'EFC pense que la philanthropie institutionnelle a un rôle unique, crucial et pertinent à jouer pour relever les défis majeurs auxquels la société est confrontée. La philanthropie institutionnelle bénéficie plus que jamais à une grande diversité de causes et de populations, de l'éradication de maladies mortelles et de l'amélioration de la santé jusqu'à la lutte contre le changement climatique ou à la défense des droits humains et de l'égalité.

En étroite collaboration avec ses membres, un réseau dynamique d'organisations philanthropiques de près de 40 pays, l'EFC a pour ambition :

- de favoriser l'apprentissage et l'échange entre pairs au travers de l'expertise et de l'expérience acquise au sein du secteur ;
- d'améliorer la coopération en créant des liens entre les acteurs au service d'une action commune ;
- de contribuer à des environnements politiques et législatifs bénéfiques à la philanthropie ;
- de construire une base de connaissances factuelles et fondées relative à la philanthropie institutionnelle ;
- d'augmenter la visibilité de la valeur de la philanthropie et de son impact.

European Venture Philanthropy Association (EVPA)

L'*European Venture Philanthropy Association* est le réseau européen des investisseurs pour l'impact. Il est composé d'organisations intéressées par la *venture philanthropy*, ou la pratiquant, et l'investissement social. Elle regroupe

actuellement plus de 300 membres issus de 40 pays, principalement en Europe, mais aussi aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Asie. Ces organisations diverses (fondations familiales, fonds d'investissement à impact, fondations d'entreprises, incubateurs/accélérateurs, consultants, universités...) partagent un objectif commun : créer un impact sociétal positif grâce à la *venture philanthropy*.

L'EVPA encourage un mouvement européen de la philanthropie et se donne pour mission d'aider ses membres à renforcer l'impact sociétal de leurs initiatives afin de renforcer l'efficacité du financement et du soutien aux ONG et aux entrepreneurs sociaux. Pour cela, le réseau met à disposition de ses membres de nombreux outils et ressources et organise une collaboration entre pairs afin de permettre le partage des bonnes pratiques et de l'expertise de chacun s'agissant de la *venture philanthropy*.

Network of European Foundations (NEF)

Le *Network of European Foundations* est une association de fondations européennes qui vise à renforcer la coopération philanthropique. Le NEF a notamment pour but de développer des projets entre fondations européennes ou d'autres acteurs (organisations à but non lucratif, institutions gouvernementales, universités, etc.) et intervient aux niveaux européen et international dans les domaines de l'inclusion sociale, de la démocratie et du développement international.

Transnational Giving Europe (TGE)

Le réseau *Transnational Giving Europe* rassemble de grandes fondations et associations caritatives européennes. Créé en 1998, son rôle est de faciliter les dons transfrontaliers en Europe dans un cadre fiscal et juridique sécurisé, en prélude à un marché unique de la philanthropie en Europe.

Le réseau permet aux donateurs, particuliers et entreprises fiscalisés dans l'un des pays partenaires de soutenir financièrement des organisations à but non lucratif d'autres pays membres, tout en bénéficiant directement des avantages fiscaux prévus par la législation de leur pays de résidence. Ce réseau couvre aujourd'hui 21 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovaquie et Suisse.

La procédure de dons est encadrée par deux fondations « référentes » et est identique quels que soient les pays concernés :

- Le donateur prend contact avec la fondation de son pays de résidence, laquelle demande à la fondation du pays destinataire de procéder à l'expertise de

l'organisation bénéficiaire, sur la base d'un formulaire d'adhésion complété par le bénéficiaire et accompagné des éléments justificatifs demandés.

- Si cette expertise est positive, le donateur fait son don à la fondation de son pays de résidence, qui lui établit un reçu fiscal et reverse ce don au profit de l'organisation bénéficiaire.

La fondation « référente » pour la France est la Fondation de France.

Une plateforme de dons en ligne construite par le réseau *Transnational Giving Europe* et coordonnée par la Fondation Roi Baudouin a été lancée en juin 2020. Cet outil numérique innovant vise à simplifier la procédure de dons transfrontaliers en ligne en Europe et à stimuler la philanthropie européenne.

Annexe 3

Les fondations et les fonds français : définition et diversité

En France, il n'existe pas de définition juridique de la philanthropie, qui peut ainsi faire l'objet de multiples interprétations. Selon une étude de l'Observatoire de la philanthropie³⁸, plus de 2 600 fondations sont en activité en 2020, dont 40 % ont été créées depuis 2010. Quant aux fonds de dotation, 2 989 ont été enregistrés depuis la création de ce statut en 2008, dont 1 800 sont encore en activité (soit 60 %). Entre 2018 et 2019, le nombre de structures philanthropiques a ainsi augmenté de 5 %. Leur engagement financier poursuit également sa progression : les fondations et fonds de dotation ont dépensé, en 2018, plus de 11 Md€ pour l'intérêt général.

L'article 18 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat définit une **fondation** par « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ».

La notion d'**intérêt général** est donc centrale. Les instructions fiscales BOI-BIC-RICI-20-30-10-10-20170510 et BOI-IR-RICI-250-10-10-2017051 précisent qu'un organisme d'intérêt général répond nécessairement et simultanément aux trois critères suivants : il n'exerce pas d'activités lucratives, ne fait pas l'objet d'une gestion intéressée et ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes³⁹.

On distingue les **fondations opératrices** des **fondations distributrices**. Les premières mettent en œuvre leurs propres projets (hôpitaux, maisons de retraite, musées, etc.). De ce fait, elles ont des charges de personnel importantes et sont en grande partie financées par des ressources publiques. Les secondes financent et accompagnent des projets qui leurs sont extérieurs. Cela passe notamment par la distribution de subventions à des associations et de bourses à des étudiants. Enfin, les **fondations mixtes** combinent les deux approches.

Les fondations françaises peuvent être répertoriées selon plusieurs critères relatifs au degré de souplesse des règles qui les régissent et selon les procédures qui conditionnent leur création. La loi française prévoit huit statuts de fondations : quatre généralistes et quatre sectoriels.

38. Fondation de France (2020), *Baromètre annuel de la philanthropie – Les fondations et fonds de dotation en France – Dossier : Voyage dans la France des fondations*, Observatoire de la philanthropie (https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/fdf_barometre_interactif.pdf)

39. Bofip, « BIC – Réductions d'impôt – Mécénat ou réduction d'impôt pour les dons en faveur des œuvres et organismes visés à l'article 238 bis du CGI – Champ d'application – Cas particuliers », sur <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/10964-PGP.html/identifiant%3DBOI-BIC-RICI-20-30-10-15-20170510>

Les quatre statuts généralistes

Fondations généralistes	Fondation d'utilité publique (FRUP)	Fonds de dotation (FDD)	Fondation d'entreprise (FE)	Fondation sous égide (FSE)
Définition	• Affectation irrévocable d'un patrimoine à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général • Personnalité morale	• Affectation irrévocable d'un patrimoine en vue de sa capitalisation, dont les revenus (ou la quote-part de dotation dont les statuts autorisent la consommation) sont utilisés pour réaliser ou soutenir une œuvre d'intérêt général • Personnalité morale	• Versement irrévocable de fonds par une ou plusieurs entreprises par période quinquennale en vue de réaliser une œuvre d'intérêt général • Personnalité morale	• Affectation irrévocable d'un patrimoine à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général via une fondation abritante • Absence de personnalité morale
Fondateurs	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales de droit privé ou de droit public (sous conditions)	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou de droit moral (privé ou public)	Une ou plusieurs sociétés civiles et commerciales, établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), coopératives, institutions de prévoyance et mutuelles	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou de droit moral (privé ou public)
Principaux domaines d'intervention d'intérêt général	• Art, culture et patrimoine • Recherche et enseignement supérieur • Éducation et famille • Environnement • Social et humanitaire • Sport • Philanthropie, etc.	Idem FRUP	Idem FRUP	Idem FRUP + compatibilité avec les missions de la fondation abritante
Procédure de constitution	Demande de reconnaissance d'utilité publique (RUP) instruite par les ministères de l'Intérieur et de tutelles. Décret après avis du Conseil d'État publié au Journal officiel (JO) Contrôle d'opportunité	Déclaration en Préfecture Publication de la déclaration au JO Contrôle de légalité limité	Autorisation sur arrêté du Préfet Publication de l'arrêté au JO Contrôle de légalité	Par convention après délibération de la fondation abritante Contrôle d'opportunité
Durée	Illimitée sauf dotation consomptible	Selon les statuts	Temporaire (au moins 5 ans)	Selon convention avec la fondation abritante
Dotation initiale	Obligatoire (intangible ou consomptible) Versements échelonnés sur 10 ans maximum Montant minimal en pratique : 1,5 M€	Dotation initiale en numéraire d'un montant minimal de 15 000 €, consomptible ou non	Absence de dotation initiale Financement au moyen d'un programme d'action pluriannuel (PAP) du ou des fondateurs d'au moins 150 000 € en numéraire par période quinquennale	Selon cahier des charges de la fondation abritante : avec ou sans dotation, financement de « flux » possible
Capacité juridique (libéralités)	Grande capacité/ modalités : dons manuels, donations et legs, appels publics à la générosité (APG), donations temporaires d'usufruit	Idem FRUP	Capacité limitée : versements des seules entreprises fondatrices (PAP) et dons des salariés, mandataires sociaux, sociétaires, adhérents ou actionnaires des entreprises fondatrices ou de celles de leur groupe fiscalement intégrées	Idem FRUP (capacité de la fondation abritante)

Principales ressources	Revenus de la dotation Libéralités Produits des activités Fonds publics	Idem FRUP sauf possibilité de percevoir des fonds publics (exceptions sur arrêté)	PAP (statutaire ou majoré par avenant) Produits des activités pour service rendu Subventions publiques	Idem FRUP (capacité de la fondation abritante)
Gouvernance	Conseil d'administration (CA) de 9 à 15 membres ou conseil de surveillance (CS) et directoire • Collèges obligatoires (CA ou CS) : – Fondateurs (1/3 au plus) – Membres de droit (1/3 au moins) – Personnalités qualifiées extérieures • Collèges facultatifs : « salariés » et/ou « amis » et/ou « partenaires institutionnels »	Libre composition du CA, qui doit comprendre au moins 3 membres	CA : 2 collèges obligatoires : – Représentants des entreprises fondatrices et du personnel (2/3 au plus) – Personnalités qualifiées extérieures (1/3 au moins)	Selon cahier des charges de la FRUP abritante (conseil ou comité de gestion)
Dispositif fiscal « mécénat »	• Dons des entreprises : réduction de 60 % ou 40 % (dons > 2 M€) de l'impôt sur les sociétés (IS) • Dons des particuliers : réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu (IR) ou de 75 % de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)	Idem FRUP sauf réduction « dons-IFI »	• Dons des entreprises fondatrices : réduction de 60 % ou 40 % (dons > 2 M€) de l'IS • Dons des salariés de l'entreprise fondatrice (et filiales intégrées) : réduction de 66 % de l'IR	Idem FRUP

Source : Tableau comparatif des fondations en France, Stéphane Couchoux, FIDAL, septembre 2017.

Le statut de fondation reconnue d'utilité publique (FRUP)

concerne les structures dont les fondateurs ont cédé leur patrimoine pour une cause d'intérêt général et dont la dotation initiale est de 1,5 M€ minimum. Ce statut, accordé par décret du Conseil d'État, confère à la fondation une personnalité juridique pleine. Dans une telle structure, les fondateurs sont minoritaires au conseil d'administration, et l'État y est représenté.

Le fonds de dotation est créé par une ou plusieurs personnes, morales ou physiques, pour une durée déterminée ou indéterminée. Ce type de fonds vise à mettre sur pied des œuvres ou une mission d'intérêt général ou à aider financièrement d'autres organismes à but non lucratif. Ce dispositif (créé en 2008) a été conçu pour être un outil souple de la philanthropie. Un fonds de dotation peut être créé par une simple déclaration assortie du dépôt des statuts en préfecture. En outre, sa gouvernance ne suit pas de règles particulières, en dehors de l'obligation de désigner trois administrateurs. La dotation initiale minimale s'élève à 15 000 €. Le fonds de dotation peut également recevoir des dons, tant que ceux-ci ne sont pas des fonds publics.

La fondation d'entreprise a la particularité d'être créée pour une durée déterminée (cinq ans minimum), par des sociétés civiles ou commerciales, des établissements publics industriels et commerciaux, des coopératives ou des mutuelles. Dans cette structure, les dons sont limités aux salariés, aux mandataires sociaux, aux sociétaires, adhérents, etc. Pour créer une telle fondation, l'entreprise doit prévoir 150 000 € minimum de dotation, à distribuer sur cinq ans.

La fondation abritée (ou « sous égide ») se définit comme l'apport d'un actif à une fondation reconnue d'utilité publique (FRUP), dont les statuts prévoient qu'elle peut être abritante⁴⁰. La fondation abritée est dépourvue de personnalité juridique. De ce fait, elle est totalement assujettie à sa fondation abritante aux plans juridique et fiscal. Ce tandem fonctionne selon des règles généralement exposées dans le règlement intérieur de la fondation abritante. Celle-ci établit le profil et le fonctionnement des fondations qu'elle souhaite abriter.

40. Seules les fondations ayant l'un des trois statuts juridiques suivants ont l'autorisation de demander à devenir fondation abritante : les fondations reconnues d'utilité publique, les fondations de coopération scientifique, les fondations partenariales.

Cette configuration présente de nombreux avantages. Les personnes souhaitant créer une fondation abritée peuvent le faire facilement, par le biais d'une convention avec la fondation abritante. De plus, la fondation sous égide bénéficie de tous les avantages accordés à la fondation abritante. Ainsi, si cette dernière a le statut de FRUP, les fondations abritées qui lui sont rattachées peuvent bénéficier de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pour les revenus patrimoniaux. De plus, la fondation abritante prend en charge la gestion administrative de ses fondations sous égide (gestion patrimoniale, gestion des dons et ressources, délivrance de reçus fiscaux aux donateurs, comptabilité, etc.). Cela permet aux fondations abritées de dégager du temps pour se concentrer sur leurs activités premières. Enfin, ce type de partenariat leur permet également de rejoindre une communauté de pairs et de bénéficier de l'expertise de la fondation abritante.

Pendant longtemps, seuls la Fondation de France et l'Institut de France, bien qu'il n'ait pas le statut de fondation mais celui de personne morale de droit public à statut particulier, étaient en capacité d'accueillir des fondations sous leur égide. L'État a depuis étendu ce statut de fondation abritante, et le nombre de fondations abritantes n'a cessé de progresser dans les années 2000-2010. On en compte aujourd'hui 80. La Fondation de France et l'Institut de France ont perdu leur monopole historique, mais restent les deux structures abritantes majeures dans le panorama des fondations françaises. Les principales fondations abritantes en France sont aujourd'hui la Fondation de France (environ 888 fondations abritées) et la Fondation Caritas France (environ 90 fondations abritées). Par ailleurs, environ 200 fondations actives sont abritées par l'Institut de France.

ENCADRÉ 10

Les structures abritantes majeures

La Fondation de France a été créée il y a plus de 50 ans. Présente sur l'ensemble du territoire français, elle intervient de deux façons : à travers ses propres programmes d'actions et en facilitant le travail des 888 fondations qu'elle abrite, dans tous les domaines de l'intérêt général (aide aux personnes vulnérables, recherche médicale, environnement, emploi, éducation, culture, etc.). Premier réseau de philanthropie en France, elle a aussi pour mission d'accompagner le développement du secteur et d'analyser son évolution, en s'appuyant sur son Observatoire de la philanthropie.

L'Institut de France (IF) est né du regroupement des cinq académies qui le composent*. Depuis 1795, cet institut agit en faveur de la promotion des lettres, des sciences et des arts. L'IF se distingue par son rôle de gardien du patrimoine français, comme en attestent les fondations – musées qu'il abrite, mais également par son statut juridique particulier (*sui generis*) qui le place sous la protection du président de la République. À l'heure actuelle, il abrite 200 fondations actives dans une cinquantaine de pays. Celles-ci se mobilisent dans les domaines cités précédemment, mais également sur des questions sociales, humanitaires et environnementales.

La Fondation Caritas France, reconnue d'utilité publique, a été créée par le Secours catholique en 2009 pour compléter ses moyens d'action. Elle a pour objet la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde. Elle accompagne plus de 90 fondations abritées sous son égide dans la concrétisation de leurs projets. En parallèle, elle finance et apporte ses conseils à des initiatives de lutte contre la pauvreté : projets répondant aux besoins essentiels des personnes les plus fragiles, projets innovants, initiatives de l'économie sociale et solidaire...

Regroupant de nombreuses fondations de tailles diverses placées sous leur égide et mobilisant pour certaines des réseaux d'experts, les fondations abritantes constituent en elles-mêmes des réseaux philanthropiques. Il existe cependant de nombreux autres organismes (réseaux institutionnels, syndicats professionnels, cercles affinitaires ou thématiques) (1), qui structurent le secteur et sa professionnalisation.

*L'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts et l'Académie des sciences morales et politiques.

Références : (1) Fondation de France (2016), *La philanthropie, de l'individuel au collectif*, Observatoire de la Philanthropie (http://admical.org/sites/default/files/uploads/basedocu/fdf_philanthropie_de_lindividuel_au_collectif.pdf)

Les principales infrastructures philanthropiques françaises

Le **Centre Français des Fonds et Fondations (CFF)** est une association qui fédère actuellement plus de 300 fondations et fonds de dotation. Il a été créé en 2002, à l'initiative de sept fondations françaises*. La mission du CFF est de promouvoir le développement des fondations et des fonds de dotation en France à travers différents services et projets. Il réalise des études et constitue des fonds documentaires, facilite également le dialogue entre les acteurs de la philanthropie, en favorisant les échanges et la mise en commun d'expériences, et accompagne leur montée en expertise. Dans cet esprit, il propose à ses membres de participer à des cercles thématiques dont un est consacré à l'action internationale. Ouvert en 2020, ce cercle rassemble une quarantaine de représentants du secteur. Enfin, le CFF représente les intérêts communs des fonds et fondations français auprès des institutions publiques nationales, européennes et internationales.

France générosités est le syndicat professionnel des associations et fondations qui font appel à la générosité du public. Créé en 1998, il a pour mission de défendre leurs intérêts, de promouvoir et développer les générosités en France. France générosités rassemble aujourd'hui une centaine de membres, associations et fondations d'intérêt général qui font appel au niveau national à toutes les formes de

générosité : dons de particuliers, legs, donations, assurances-vie, partenariats d'entreprises...

L'**Association française des Fundraisers** est une association qui fédère depuis 1991 les professionnels du *fundraising* et du mécénat de tous les secteurs de l'intérêt général (solidarité, enseignement supérieur, recherche, environnement, culture...). L'association a pour but de former et d'informer les collecteurs de fonds (*fundraisers*) en leur permettant d'accéder à un réseau de professionnels impliqués, favorisant ainsi le développement de la philanthropie et de la solidarité en France.

L'**Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (Admical)** est une association française reconnue d'utilité publique dont l'objectif est le développement du mécénat chez les entrepreneurs. Créée en 1979, elle fédère aujourd'hui un réseau de plus de 190 adhérents.

Un Esprit de Famille est une association qui regroupe des personnes animant un fonds de dotation ou une fondation d'initiative familiale, souhaitant agir ensemble pour optimiser leurs pratiques, renforcer leurs moyens et compétences et encourager le développement de la philanthropie privée.

* Fondation Apprentis d'Auteuil, Fondation Macif, Fondation Caisse d'Épargne pour la solidarité, Fondation de France, Fondation Hippocrène, Fondation pour la recherche médicale, Institut Pasteur.

Les quatre statuts sectoriels

La fondation de coopération scientifique est une FRUP dédiée à l'éducation et à la recherche scientifique. Elle peut être créée par simple décret et ses fondateurs peuvent être majoritaires au conseil d'administration.

La fondation universitaire est sous l'égide d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Comme la fondation abritée, elle est dépourvue de la personnalité morale.

La fondation partenariale est créée nécessairement par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Son régime relève de la fondation d'entreprise, néanmoins, elle peut être créée pour une durée indéterminée et est en capacité de recevoir largement des dons et des legs.

La fondation hospitalière est créée par simple décret, à l'initiative d'un ou de plusieurs établissements publics de santé. Elle relève également du régime de la fondation reconnue d'utilité publique, néanmoins ses fondateurs peuvent être majoritaires au conseil d'administration.

Sigles et abréviations

AFD	Agence française de développement
AFE	<i>Asociación de Fundaciones Familiares y Empresariales</i> (Association des fondations d'entreprise de Colombie)
AGN	<i>African Grantmakers' Network</i> (Réseau africain des donateurs pour les projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs)
AGNU	Assemblée générale des Nations unies
AIMF	Association internationale des maires francophones
AKDN	<i>Aga Khan Development Network</i> (Réseau de développement Aga Khan)
APD	Aide publique au développement
APF	<i>African Philanthropy Forum</i> (Forum africain de la philanthropie)
APG	Appel public à la générosité
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BMGF	<i>Bill & Melinda Gates Foundation</i> (Fondation Bill et Melinda Gates)
BMZ	<i>Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung</i> (Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement)
CA	Conseil d'administration
CAC 40	Cotation assistée en continu à partir des cours de 40 titres cotés en continu sur le premier marché
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CAPSI	<i>Africa Centre on Philanthropy and Social Investment</i> (Centre africain de philanthropie et d'investissement social)
CEFIS	<i>Centro de Filantropía e Inversiones Sociales</i> (Centre de philanthropie et de recherche sociale) de l'Université Adolfo Ibáñez au Chili

CDCS	Centre de crise et de soutien du MEAE
Cemefi	<i>Centro mexicano para la filantropía</i> (Centre mexicain pour la philanthropie)
CESE	Conseil économique et social européen
CFF	Centre Français des Fonds et Fondations
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIESC	<i>Centro de Investigación y Estudios sobre Sociedad Civil</i> (Centre de recherches et d'études sur la société civile du Mexique)
CIFF	<i>Children's Investment Fund Foundation</i> (Fondation des fonds d'investissement pour l'enfance)
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNDSI	Conseil national pour le développement et la solidarité internationale
COVID-19	<i>Coronavirus Disease 2019</i> (maladie à coronavirus de 2019)
CPA	Conseil présidentiel pour l'Afrique
CS	Conseil de surveillance
DAFNE	<i>Donors and Foundations Networks in Europe</i> (Réseaux des donateurs et des fondations d'Europe)
DGM	Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du MEAE
DGP	Direction générale des affaires politiques et de sécurité du MEAE
DG Trésor	Direction générale du Trésor
ECF	<i>European Climate Foundation</i> (Fédération européenne pour le climat)

ECOSOC	<i>United Nations Economic and Social Council</i> (Conseil économique et social des Nations unies)
EFC	<i>European Foundation Center</i> (Centre européen des fondations)
ESS	Économie sociale et solidaire
EVPA	<i>European Venture Philanthropy Association</i> (Association européenne de philanthropie participative)
FDD	Fonds de dotation
FE	Fondation d'entreprise
FRUP	Fondation reconnue d'utilité publique
FORIM	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations
FSE	Fondation sous égide
FSPI	Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain du MEAE
G7	Groupe des sept (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni), auxquels s'ajoute l'Union européenne
G20	Groupe des vingt (Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie), auxquels s'ajoute l'Union européenne
GAVI	<i>Global Alliance for Vaccines and Immunization</i> (Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination)
GDFE	<i>Grupo de fundaciones y empresas</i> (Groupe de fondations et d'entreprises d'Argentine)
GIFE	<i>Grupo de Institutos Fundações e Empresas</i> (Groupe d'instituts, de fondations et d'entreprises du Brésil)
HCESSIS	Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale du ministère de la Transition écologique et solidaire
HLPF	<i>United Nations High-level Political Forum on Sustainable Development</i> (Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations unies)
HNWI	<i>High Net Worth Individual</i> (personne à valeur nette élevée)
IDIS	<i>Instituto para o Desenvolvimento do Investimento Social</i> (Institut pour le développement de l'investissement social du Brésil)

IF	Institut de France
IFI	Impôt sur la fortune immobilière
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
IMFE	Institut médical français pour la mère et l'enfant
IRD	Institut de recherche pour le développement
JO	Journal officiel
M\$	Million de dollars américains
Md\$	Milliard de dollars américains
M€	Million d'euros
Md€	Milliard d'euros
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
NEF	<i>Network of European Foundations</i> (Réseau des fondations européennes)
netFWD	<i>Network of Foundations Working for Development</i> (Réseau des fondations œuvrant dans le domaine du développement de l'OCDE)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSF	<i>Open Society Foundation</i> (Fondation pour une société ouverte)
OSIM	Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration
PAP	Programme d'action pluriannuel
PATH	<i>Program for Appropriate Technology in Health</i> (Programme de technologies appropriées dans le domaine de la santé)
PIB	Produit intérieur brut
PISSCA	Fonds pour les projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs du MEAE

PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
RUP	Reconnaissance d'utilité publique
TGE	<i>Transnational Giving Europe</i>
TPE	Très petite entreprise
UE	Union européenne
UEDF	Un Esprit de Famille
UHNWI	<i>Ultra High Net Worth Individual</i> (personne à valeur nette très élevée ou particulier très fortuné)
UNICEF	<i>United Nations International Children's Emergency Fund</i> (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
WINGS	<i>Worldwide Initiatives for Grantmaker Support</i> (Initiatives mondiales de soutien des donateurs)

Bibliographie

Ouvrages et articles

- CESSOU S. (2015), « Gros plan sur les philanthropes africains », RFI, 25 décembre 2015.
- DAVID T., TOURNES L. (2014), « Introduction. Les philanthropies : un objet d'histoire transnationale », *Monde(s)*, 2014/2, p. 7-22 (<https://www.cairn.info/revue-mondes1-2014-2-page-7.html>)
- DICKINSON E. (2017), « 5 things to know about Gulf philanthropy », *Devex*, 15 mai 2017 (<https://www.devex.com/news/5-things-to-know-about-gulf-philanthropy-90262>)
- EL DALY M. (2010), « Challenges and Potentials of Channeling Local Philanthropy towards Development and Social Justice and the Role of Waqf (Islamic and Arab-Civic Endowments) », in *Building Community Foundations. The Case of Egypt*, Humboldt University to Berlin.
- GIRIDHARADAS A. (2018), *Winners take all: The Elite Charade of Changing the World*, New York, Knopf.
- JAUMONT F. (2018), « Quelle est l'influence des fondations américaines sur les universités en Afrique ? », *The Conversation* (<https://theconversation.com/quelle-est-l'influence-des-fondations-americaines-sur-les-universites-en-afrique-92219>)
- JAUMONT F., SELLEN C. (2020), « La philanthropie chinoise à l'assaut de la maladie ? », *The Conversation* (<https://theconversation.com/la-philanthropie-chinoise-a-lassaut-de-la-maladie-120354>)
- JAUMONT F., SELLEN C. (2020), « China's big donors are pitching in to deal with the new coronavirus and not just in their own country », *The Conversation* (<https://theconversation.com/chinas-big-donors-are-pitching-in-to-deal-with-the-new-coronavirus-and-not-just-in-their-own-country-134777>)
- KUTTAB A., EL-MIKAWY N., MATIC N., KNIGHT B., SHNEIF H.A. (2017), « Are you SDG ready? Arab philanthropy and the Sustainable Development Goals », *Alliance* (<http://arabfoundationsforum.org/wp-content/uploads/2017/09/22-Atallah-Kuttah-Noha-El-Mikawy-Natasha-M.-Matic-Barry-Knight-and-Heba-Abou-Shnief.pdf>)
- LAFONT RAPNOUIL M. (2008), « Carnet de chèques et carnet d'adresses : l'essor d'une philanthropie globale ? », *Les Carnets du CAP*, n° 8, p. 177-192.
- MAHOMED H., COLEMAN E. (2016), *Claiming Agency: Reflecting on TrustAfrica's first decade*.
- MOYO B. (2019 a), « A Review of philanthropic trends and developments in Africa », *First Rand Bank's 20 years Celebration Book*, Johannesburg.
- MOYO B. (2019 b), « What is philanthropy? A review of its Meaning and Purpose », *Review of South African Philanthropy*, IPASA, Cape Town.
- REICH R. (2018), *Just giving: Why philanthropy is failing democracy and how it can do better*, Princeton University Press.
- SELLEN C. (2018), « Pour une philanthropie internationale francophone ambitieuse », *WINGS*, 27 septembre 2018 (<https://philanthropyinfocus.org/2018/09/27/pour-une-philanthropie-internationale-francophone-ambitieuse/>)
- SELLEN C. (2019), « Les fondations philanthropiques internationales : des acteurs incontournables au service du développement », in FONTAN J.-M. (éd.), *L'Année Philanthropique – The Philanthropic Year*, PhilLab/UQAM, Montréal, Vol.1, Avril, p. 66-75 (https://philab.uqam.ca/wp-content/uploads/2019/05/philab_developpement-international_compressed.pdf)
- TOURNES L. (2007), « La fondation Rockefeller et la naissance de l'universalisme philanthropique américain », *Critique internationale*, Vol. 2, n° 35, p. 173-197.
- TOURNES L. (2010), *L'argent de l'influence : les fondations américaines et leurs réseaux européens*, Paris, Autrement (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00651570/document>)
- VILLAR R. (2016), *Recursos privados para la transformación social: Filantropía e Inversión Social Privada en América Latina hoy : Argentina, Brasil, Colombia, Mexico*
- VILLAR R. (2019), « Filantropía Institucional en América Latina ¡Así vamos! », in BERGER y al., *Hacia el fortalecimiento de la filantropía institucional en América Latina*, Universidad del Pacífico, Lima, Perú.
- ZUNZ O. (2012), *La philanthropie en Amérique : Argent privé, affaires d'État*, Paris, Fayard.

Rapports et études

- AFD, Fondation de France (2015), *Répondre aux crises – L'AFD, la Fondation de France et le financement des ONG en Haïti à la suite du séisme*, Évaluation conjointe (<https://www.afd.fr/fr/ressources/repondre-aux-crisis-lafd-la-fondation-de-france-et-le-financement-des-ong-en-haiti-la-suite-du-seisme>)
- AGN (2013), *Sizing the Field: Frameworks for a new narrative of African Philanthropy*, Johannesburg.
- Banque asiatique de développement (2016), *Key Indicators for the Asia and the Pacific 2016*. Mandaluyong City, Philippines
- B. BREEN O. (2018), *Enlarging the Space for European Philanthropy*, EFC/DAFNE, Bruxelles (<https://www.efc.be/uploads/2019/03/Enlarging-the-Space-for-European-Philanthropy.pdf>)
- Centre on African Philanthropy and Social Investment (CAPSI) (2019), *Annual Philanthropy Conference Report*.
- Comité économique et social européen (CESE) (2019), *La philanthropie européenne : un potentiel inexploité (avis exploratoire à la demande de la présidence roumaine)* (<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/la-philanthropie-europeenne-un-potentiel-inexploite-avis-exploratoire-la-demande-de-la-presidence-roumaine>)
- HARTNELL C. (2018), *Philanthropy in the Arab Region*, Working paper, Philanthropy for Social Justice and Peace, mars 2018 (<https://www.alliancemagazine.org/wp-content/uploads/2018/03/Philanthropy-in-the-Arab-region-March-2018-Final.pdf>)
- EL-DALY M., KHALIL M. (2017), « Philanthropy in the Arab World », *AFD Research Papers Series*, n° 2017-59, octobre ([https://www.afd.fr/sites/afd/files/2018-02-05-11-24/pr-59-Philanthropy in the Arab World-El-Daly-Khalil.pdf](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2018-02-05-11-24/pr-59-Philanthropy%20in%20the%20Arab%20World-El-Daly-Khalil.pdf))
- EL HAIRY S., MOUTCHOU N. (2020), *La philanthropie à la française : rapport remis au Premier ministre* (<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/274626.pdf>)
- Indiana University Lilly Family School of Philanthropy (2020)
 - *Higher Education and Diaspora Philanthropy in Sub-Saharan Africa*, Special spotlight report, Indianapolis, IUPUI (<https://scholarworks.iupui.edu/handle/1805/23421>)
 - *Global Philanthropy Tracker 2020*, Indianapolis, IUPUI. (<https://globalindices.iupui.edu/resource/index.html>)
- *2018 Global Philanthropy Environment Index*, 1st edition, Indianapolis, IUPUI (<https://globalindices.iupui.edu/environment/index.html>) 2nd edition 2021
- OCDE (2015), « Les fondations, partenaires du développement », in *Development Co-operation Report – 2014 : Mobilising Resources for Sustainable Development*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018), *La philanthropie privée pour le développement*, Objectif développement, Éditions OCDE, Paris
- JOHNSON P., RAHIM T. (2018), *Great Expectations: The Growth of Institutional Philanthropy in the United Arab Emirates*, Middle East Initiative, Belfer Center (https://www.belfercenter.org/sites/default/files/publication/Growth-of-Institutional-Philanthropy-UAE-Harvard-Report_web.pdf)
- SCHUYT T., HOOLWERF L.K., VERKAİK D. (2017), « Better together? A Study on Philanthropy and Official Development Assistance », *AFD Research Papers Series*, n° 2017-57, février (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2018-02-06-07-09/pr-57-Better%20together-Schuyt-Hoolwerf-Verkaik.pdf>)
- TAN P., LAM S.S. (2017), « Philanthropic Foundations in Asia: Insights from Singapore, Myanmar and China », *AFD Research Papers Series*, n° 2017-58, octobre (<https://www.afd.fr/en/ressources/philanthropic-foundations-asia-insights-singapore-myanmar-and-china>)
- THINKWELL (2020), *Mécanismes de financement innovant pour la santé : Cartographie et recommandations*, MEAE – secrétariat permanent du Groupe pilote sur les financements innovants, novembre 2020 (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/rapports-et-etudes/article/mecanismes-de-financement-innovants-pour-la-sante-cartographie-et>)

Stratégie

Philanthropie et développement

État des lieux et stratégie de partenariat

Cette stratégie répond à l'une des recommandations du CICID de février 2018 concernant le renforcement des partenariats entre le gouvernement français et les fondations, en vue de contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Elle s'inscrit également dans la dynamique du projet de loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui renforce la dimension partenariale dans la politique de développement de la France.

Fruit de consultations étendues, cette stratégie dresse un panorama du rôle de la philanthropie dans le financement du développement à l'échelle mondiale et analyse les complémentarités d'action entre les acteurs philanthropiques et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de proposer des axes stratégiques opérationnels pour renforcer la coordination avec ces acteurs dans le cadre de la politique française de développement.

Les pratiques philanthropiques en faveur du développement sont en pleine expansion à travers le monde, principalement en Afrique et en particulier dans le domaine de la santé. En Europe, les acteurs philanthropiques commencent à se structurer. En France, l'intérêt des fondations à s'engager dans le développement international est croissant, comme en témoigne leur mobilisation dans la réponse à la crise liée à la pandémie de COVID-19.

Par leurs spécificités structurelles et opérationnelles, liées à leur souplesse d'action et d'innovation, les fondations ont pleinement vocation à agir dans le développement international, en complémentarité avec les acteurs publics. Un renforcement des synergies d'action et des partenariats entre le MEAE et les fondations permettrait ainsi de créer un effet de levier significatif sur le financement du développement.

Cette stratégie identifie cinq axes opérationnels à cette fin :

1. Institutionnaliser les relations entre le MEAE et les structures philanthropiques françaises
2. Favoriser et promouvoir l'action de la philanthropie française et francophone sur la scène internationale
3. Encourager la coopération entre le MEAE et les fondations au niveau local
4. Développer la coopération avec les acteurs de la philanthropie africaine
5. Renforcer le dialogue et les moyens d'action avec les structures philanthropiques européennes et internationales

© MEAE 2021

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international
Direction du développement durable

Maquettage : Nathalie Wegener

Impression : Service de reprographie du MEAE - DIL - La Courneuve

Crédit photo couverture : © MEAE/Bruno Chapiron